



FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada



الجامعة الوطنية للمunicipalities التونسية
Fédération Nationale des Communes Tunisiennes



PROFILS ET EXPERIENCES DES MAIRESSES TUNISIENNES

PROFILS ET EXPERIENCES DES MAIRESSES TUNISIENNES

PRÉFACE

La participation des femmes à la vie politique locale et à la gestion des affaires municipales se situe au cœur du projet politique et sociétal de démocratisation du pouvoir local en Tunisie.

Encouragées par une Constitution et une Loi électorale avant-gardistes, prônant la parité dans les instances élues et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, elles ont été nombreuses à se présenter aux élections municipales. Ces pionnières constituent aujourd'hui près de la moitié des élus municipaux, 20% des maires et 80% des premiers maires adjoints.

Dans ce contexte, le Centre International de Développement pour le Gouvernance Locale Innovante (CILG-VNG International) et la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) ont initié cette étude dans le cadre des activités du Comité National pour la Promotion de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la Gestion des Affaires Locales (CNP-ÉGAL), une plateforme mise en place en 2014 par le Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) et CILG-VNG International et placé sous l'égide du Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors (MFFES). Ce mécanisme œuvre à faire converger les efforts pour influencer les réformes en cours et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la décentralisation et la gestion des affaires locales.

Devant l'avancée spectaculaire des femmes dans l'action municipale, nous avons voulu, à travers cette étude sur les mairesses, en savoir plus sur leurs parcours, leurs profils, les filières qui leur ont permis d'accéder au poste, leurs aptitudes à s'acquitter de leurs fonctions, les réactions de leur entourage, les appuis et les embûches qu'elles ont rencontrés et leurs besoins pour renforcer leurs compétences et leur leadership.

S'il est ressorti de l'étude que les mairesses présentent en général des profils alliant jeunesse, haut niveau d'instruction, expérience antérieure à des postes de responsabilité dans l'administration ou des entreprises publiques et privées, il est apparu qu'être active dans la vie politique et/ou associative demeure un atout important pour accéder au poste de mairesse. Mais d'autres filières d'accès existent, notamment la filière familiale basée sur la notabilité et la volonté personnelle de certaines candidates désirant servir leur commune.

L'étude montre aussi que les mairesses rencontrent des défis dans l'exercice de leurs fonctions, difficultés liées soit, à l'instar de leurs confrères hommes, à des problèmes de rivalités politiques et de compétences limitées dans certains domaines de l'action municipale, soit à des problèmes liés plus spécifiquement à leur réalité de femmes : stress pour concilier responsabilités familiales et municipales, stéréotypes, réflexes machistes de collègues... Elles insistent cependant sur le fait que cela ne constitue pas un empêchement à l'accomplissement de leurs responsabilités. Pour elles, le fait d'être à la tête du conseil municipal est un défi qu'elles ont choisi de relever pour le bien de leurs communautés respectives.

Nos vifs remerciements vont à Affaires Mondiales Canada pour leur soutien dans la réalisation de cette étude dans le cadre du programme « Pour un leadership municipal inclusif », mis en œuvre par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) en partenariat avec CILG-VNG International.

Dr. Neila Akrimi
Directrice Générale du CILG-VNG International

Mme Souad Ben Abderrahim
Présidente de la FNVT

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	11
I.1. Méthodologie et déroulement de l'étude	12
I.2. Population étudiée	12
I.3. Représentativité de l'échantillon et extrapolation des résultats	13
II. PROFIL DES MAIRESSES	15
II.1. Profil socio-démographique	15
II.2. Situation avant élection	17
II.2.1. Rapport à la vie associative	20
II.2.2. Rapport à la vie politique	22
II.2.3. Promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	27
II.2.4. Maîtrise des fonctions au sein des conseils municipaux	31
III. ÊTRE MAIRESSE : ATOUS ET DIFFICULTÉS	27
III.1. Principaux défis relevés	39
III.1.1. Pendant la campagne électorale	39
III.1.2. Après les élections	41
III.2. Mise en place des commissions spécifiques «Egalité des chances entre les sexes» et «Femmes et famille»	44
IV. IMPACT DE LA NOUVELLE FONCTION	46
IV.1. Formation et développement des compétences	46
IV.2. Position dans la société	48
IV.3. Vie personnelle et vie professionnelle	49
IV.4. Satisfaction par rapport à l'expérience vécue	50
V. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	51
V.1. Création d'un réseau des femmes élues municipales	51
V.2. Mises à jour légales	51
VI. CONCLUSION	53

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des mairesses interviewées selon la région	13
Figure 2 : Tranches d'âge des mairesses interviewées selon la région	15
Figure 3 : Niveau d'instruction des mairesses interviewées selon la région	16
Figure 4 : Activités des mairesses avant l'élection au poste de mairesse selon la région	16
Figure 5 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la région	18
Figure 6 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la tranche d'âge	18
Figure 7 : Relation avec le monde associatif avant élection selon la région	20
Figure 8 : Expérience dans le monde associatif avant élection	21
Figure 9 : Mairesses occupant des postes de prise de décision au sein d'une association	21
Figure 10 : Fréquence de participation aux actions organisées par les associations	21
Figure 11 : Degré d'implication dans l'organisation des actions des associations	22
Figure 12 : Degré d'implication dans la prise de décision au sein de l'association	22
Figure 13 : Relation avec le monde politique avant l'élection selon la région	23
Figure 14 : Activité dans la vie politique : un choix personnel des mairesses ? (Selon les régions)	23
Figure 15 : Hommes membres de la famille actifs dans un parti politique	24
Figure 16 : Hommes actifs dans un parti politique ayant encouragé les mairesses à rejoindre leurs partis	24
Figure 17 : Femmes membres de la famille actives dans un parti politique	24
Figure 18 : Femmes actives dans un parti politique ayant encouragé les mairesses à rejoindre leurs partis	24
Figure 19 : Fréquence de participation aux actions organisées par le parti politique	25
Figure 20 : Degré d'implication dans l'organisation des actions du parti politique	25
Figure 21 : Niveau d'implication dans la prise de décision au sein du parti politique	26
Figure 22 : Occupation de postes de décision au sein des partis politiques selon les régions	26
Figure 23 : Niveau de prise de décision au sein du parti politique	27
Figure 24 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon la région	27
Figure 25 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon la région	28

Figure 26 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon la région	28
Figure 27 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon la région	29
Figure 28 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon les expériences passées avant l'élection	30
Figure 29 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon les expériences passées avant l'élection	30
Figure 30 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon les expériences passées avant l'élection la vie publique selon les expériences passées avant l'élection	30
Figure 31 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon les expériences passées avant l'élection	31
Figure 32 : Appréciation de la maitrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité	31
Figure 33 : Niveau moyen de maitrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité selon les régions	32
Figure 34 : Appréciation de la maitrise des règles de gestion financière à l'échelle de la municipalité	32
Figure 35 : Niveau moyen de maitrise des règles de gestion financière à l'échelle de la municipalité selon les régions	33
Figure 36 : Appréciation de la maitrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales	33
Figure 37 : Appréciation de la maitrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales selon les régions	34
Figure 38 : Participation à des formations sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections selon les régions	34
Figure 39 : Niveau de satisfaction par rapport aux formations dont ont bénéficiées les mairesses	35
Figure 40 : Niveau moyen de satisfaction par rapport aux formations selon les régions	35
Figure 41 : Perception de l'utilité des formations dont ont bénéficiés les mairesses	36
Figure 42 : Niveau moyen d'utilité des formations selon les régions	36
Figure 43 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale	39
Figure 44 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale selon la région	39
Figure 45 : Violences subies pendant la campagne électorale	40
Figure 46 : Violences subies pendant la campagne électorale selon la région	40
Figure 47 : Nature des violences subies durant la campagne électorale	41
Figure 48 : Difficultés rencontrées après les élections	42

Figure 49 : Difficultés rencontrées après les élections selon la région	42
Figure 50 : Difficultés lors de l'élection comme mairesse par le conseil	43
Figure 51 : Difficultés dans l'exercice des prérogatives au sein du conseil	43
Figure 52 : Difficultés dans l'exercice de mes fonctions avec les citoyens	43
Figure 53 : Mise en place de la commission «Equité & Egalité des chances entre les sexes»	45
Figure 54 : Mise en place de la commission «Femme & Famille»	45
Figure 55 : Difficultés pour la mise en place de la commission «Equité & Egalité des chances entre les sexes»	45
Figure 56 : Difficultés pour la mise en place de la commission «Femme & Famille»	45
Figure 57 : Participation à des formations après avoir été élue mairesse	46
Figure 58 : Participation à des formations après avoir été élue mairesse selon la région	46
Figure 59 : Perception de la satisfaction des mairesses par rapport aux formations suivies	46
Figure 60 : Niveau moyen de satisfaction par rapport aux formation suivies selon la région	47
Figure 61 : Perception de l'utilité des formations suivies	47
Figure 62 : Perception moyenne de l'utilité des formations suivies selon la région	47
Figure 63 : Impact sur la perception de l'entourage proche après élection	48
Figure 64 : Impact sur la perception de l'entourage élargi après élection	48
Figure 65 : Impact sur la perception des membres des associations et/ou du parti politique après l'élection	49
Figure 66 : Impact sur la vie personnelle après l'élection	49
Figure 67 : Impact sur la vie professionnelle après l'élection	50
Figure 68 : Satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant que mairesse	50
Figure 69 : Niveau moyen de satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant que mairesse selon la région	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Distribution de la population et de l'échantillon selon les régions	13
Tableau 2 : Erreur selon la valeur de la proportion	16
Tableau 3 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique	17
Tableau 4 : Perception de la satisfaction et de l'utilité des formations reçues en gouvernance locale avant élection	36

I. INTRODUCTION

Le Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI) en Tunisie a pour ultime objectif le renforcement de l'influence des citoyennes et des élues dans la gestion des affaires locales. L'idée du projet a été initiée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et a pris forme suite à divers échanges avec des acteurs clés dans le secteur de la gouvernance locale en Tunisie tels que la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances gouvernementales.

En mars 2019, un accord de partenariat entre la FCM et CILG-VNG International amorce la mise en œuvre du projet.

Le PLMI travaille au renforcement des capacités de huit communes du Nord de la Tunisie en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques. L'accompagnement fourni vise aussi bien les conseils et administrations communales que les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes. Le PLMI travaille également à l'institutionnalisation accrue, au sein de la FNVT et des instances gouvernementales, de l'intégration du genre dans la gestion des affaires locales.

Ces diverses interventions permettront de renforcer les capacités de plusieurs intervenants clés, de développer divers outils et de documenter certaines bonnes pratiques et leçons apprises qui pourront ensuite être partagées à l'échelle du pays.

La présente étude s'insère dans le cadre de l'étape relative à l'établissement de l'état de référence du PLMI. Il s'agit d'une étude typologique dédiée aux mairesses en Tunisie. La situation de référence a été dressée par rapport à une multitude de dimensions: les caractéristiques socioéconomiques, le déroulement de la phase préélectorale, l'exercice des fonctions au sein du conseil, les difficultés auxquelles font face les mairesses, le bilan de leurs expériences après une année de leurs mandats et leurs recommandations.

Ce rapport devrait être complété par une étude qui portera sur un large échantillon de femmes élues locales, afin d'approfondir l'analyse et de dresser un bilan exhaustif de la situation de référence du rôle des femmes élues dans la gestion des affaires locales et des difficultés et défis entravant l'exercice de leurs fonctions. Cette phase du projet permettra aussi d'identifier des champs d'action en termes de renforcement de capacité et en termes d'intégration de l'approche genre dans la gouvernance locale.

1.1. Méthodologie et déroulement de l'étude

Pour répondre à ces questions de recherche, nous avons mené une étude auprès des mairesses au cours des mois d'août et de septembre 2019. Cette étude a été menée en marge de l'événement « Une année après les élections municipales » et ce, à travers deux techniques de collecte de données :

- Deux (2) Focus Groups pour la collecte de données qualitatives : Les deux focus groups organisés ont été une opportunité inédite de rassembler 7 mairesses par session, de backgrounds, milieux et contextes bien différents. Ces femmes, malgré leurs différences, partagent le même goût à vouloir se frayer un chemin dans un monde qui, jusqu'à lors, était presque exclusivement réservé à la junte masculine. Durant 90 min pour chaque groupe, ces femmes mairesses se sont exprimées pour témoigner de leur expérience comme présidentes des conseils municipaux. La discussion tournait autour de leur profil, les défis de la période pré-électorale, les atouts et les défis d'être une femme mairesse, leur bilan personnel de l'expérience au bout de la première année de leurs mandats, et leurs recommandations afin de pallier quelques problèmes inhérents à l'exercice de leurs fonctions. Les focus groups ont aussi été une occasion pour voir le point de vue des mairesses par rapport à l'idée de constitution d'un réseau de femmes élues locales.
- Une enquête par questionnaires : L'équipe de l'étude a profité de l'évènement organisé le 15 août 2019 afin d'administrer un questionnaire en auto-remplissage assisté. 34 mairesses ont répondu au questionnaire. Après l'évènement, 9 autres mairesses ont été interviewées en face-to-face ou par appels téléphoniques. Enfin, l'étude a été enrichie par deux entretiens approfondis semi-directifs avec deux mairesses de deux grandes municipalités du Grand-Tunis. Au total, 45 mairesses ont répondu au questionnaire.

1.2. Population étudiée

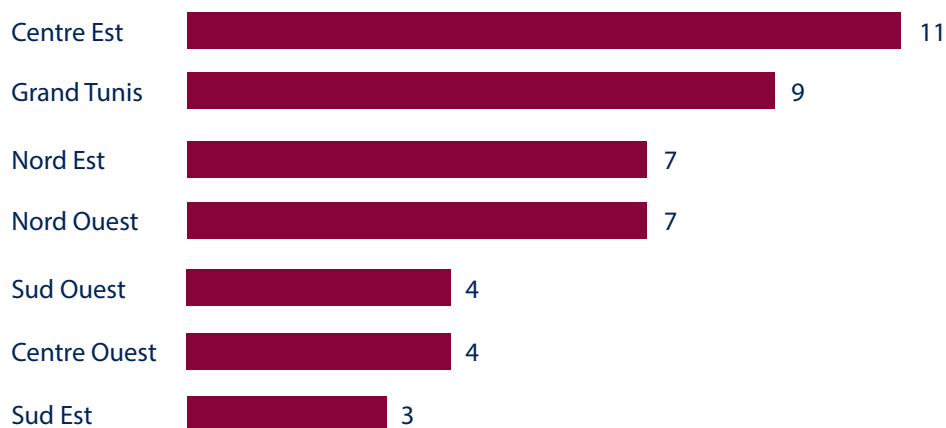
Rappelons que selon les résultats de l'ISIE, le nombre de mairesses sur l'ensemble du territoire tunisien s'élève à 69¹.

Les résultats de l'enquête montrent que les mairesses se répartissent sur les différentes régions de la Tunisie, avec une concentration sur les régions du littoral (Figure 1). En effet, deux tiers (66.7%) des interviewées sont mairesses de communes des régions du Centre-Est (24.4%), du Grand-Tunis (20%) du Nord-Est (15.6%) et du Sud-Est (6.7%), alors que les mairesses des communes des régions de l'Ouest ne représentent que 33.3% des interviewées, dont près de la moitié (15.6%) sont mairesses de communes du Nord-Ouest.

Concernant la répartition des interviewées selon les gouvernorats, les gouvernorats de Tunis, Sfax, Nabeul, Kef et Bizerte comptent relativement plus de mairesses dans l'échantillon interviewé (avec 4 mairesses de chaque gouvernorat) et totalisent plus de 43% des mairesses interviewées. Par contre, les gouvernorats de Siliana, Médenine, Kébili et l'Ariana ne sont représentés que par une seule mairesse chacun.

1- Le nombre de mairesses est devenu, à la date de la rédaction de ce rapport, 69 après l'investiture d'une mairesse à la tête de la commune de Métouia. L'investiture a eu lieu après la phase de la collecte des données par questionnaires.

Figure 1 : Répartition des mairesses interviewées selon la région



I.3. Représentativité de l'échantillon et extrapolation des résultats

Comme il a été mentionné ci-dessus, l'échantillon à la base de ce rapport concerne N = 45 mairesses sur les N = 69 mairesses actuellement en exercice en Tunisie. Deux questions statistiques sont à soulever afin de garantir la robustesse des résultats avancés tout au long du rapport :

- Est-ce que l'échantillon est représentatif ?
- Quelle est la marge d'erreur tolérée si on souhaite extrapoler les résultats ?

1 Le nombre de mairesses est devenu, à la date de la rédaction de ce rapport, 69 après l'investiture d'une mairesse à la tête de la commune de Métouia. L'investiture a eu lieu après la phase de la collecte des données par questionnaires.

Représentativité

Nous avons analysé la question de la représentativité sur la base d'une population stratifiée par région. Le Tableau 1 donne la distribution des observations au niveau de la population totale ainsi qu'au niveau de l'échantillon d'étude.

Tableau 1 : Distribution de la population et de l'échantillon selon les régions

RÉGIONS	Nombre d'observations		Taux de sondage	Contribution de chaque région dans le total	
	Population	Echantillon		Population	Echantillon
Grand Tunis	11	9	0.82	15.9%	20.0%
Nord Est	11	6	0.55	15.9%	13.3%
Nord Ouest	9	8	0.89	13.0%	17.8%
Centre Est	17	11	0.65	24.6%	24.4%
Centre Ouest	8	4	0.50	11.6%	8.9%
Sud Est	8	3	0.38	11.6%	6.7%
Sud Ouest	5	4	0.80	7.2%	8.9%
Total	69	45	0.65	100%	100%

Il importe de préciser à ce niveau que l'échantillon est exhaustif tant au niveau global qu'au niveau de toutes les strates (les taux de sondage par strate et global sont tous supérieurs à 1/7).

Taux de sondage = Taille de l'échantillon / Taille de la population

Afin de s'assurer quant à la représentativité de l'échantillon, le test de Cochran a été effectué. Ce test est basé sur la différence entre la proportion d'observations retenues dans l'échantillon dans chaque strate (n_i/n) avec la proportion réellement observée dans la population (N_i/N).

La statistique du test est de 0.253 (en tenant compte du coefficient d'exhaustivité) ce qui implique que l'échantillon est représentatif des régions à 0.03% de risque.

Marge d'erreur

L'échantillon tiré permet d'extrapoler les résultats à une marge d'erreur très satisfaisante. En effet, les calculs montrent qu'à un niveau de confiance de 95%, la marge d'erreur des proportions (les pourcentages) varie de 0.6% à 1.8% (Tableau 2).

Tableau 2 : Erreur selon la valeur de la proportion

Proportion	Erreur
0.5	1.8%
0.6 (0.4)	1.7%
0.7 (0.3)	1.5%
0.8 (0.2)	1.1%
0.9 (0.1)	0.6%

En conclusion, il est clair que l'échantillon retenu est un échantillon fortement représentatif et donc permet une lecture directement extrapolative du rapport tant au niveau quantitatif qu'au niveau de l'analyse qualitative.

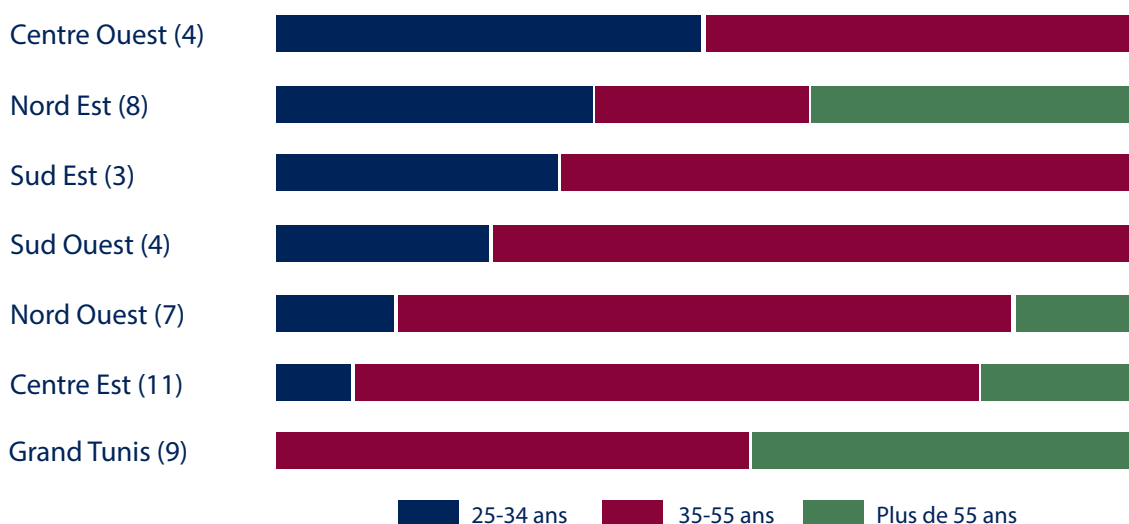
II. PROFIL DES MAIRESSES

II.1. Profil socio-démographique

D’abord, notons que près d’une mairesse sur cinq (19.6%) est âgée de 25 à 34 ans et que les mairesses âgées de 35 à 55 ans représentent près de 60% des interviewées, alors que celles âgées de plus de 55 ans représentent 21.7%.

Ce constat met aussi en évidence une certaine disparité entre les régions par rapport à la proportion des jeunes parmi les mairesses interviewées. En effet, comme le montre la Figure 2, les mairesses âgées de moins de 34 ans sont relativement plus présentes dans les régions du Centre Ouest, du Nord Est et du Sud Est, où elles représentent respectivement 50%, 37.5% et 33.3% des mairesses interviewées dans ces régions, alors qu’aucune mairesse des communes du Grand-Tunis n’est âgée de moins de 34 ans. Remarquons aussi que les régions du Grand Tunis et du Nord Est comptent relativement plus de mairesses âgées de plus de 55 ans que les autres régions (44.4% et 37.5% respectivement).

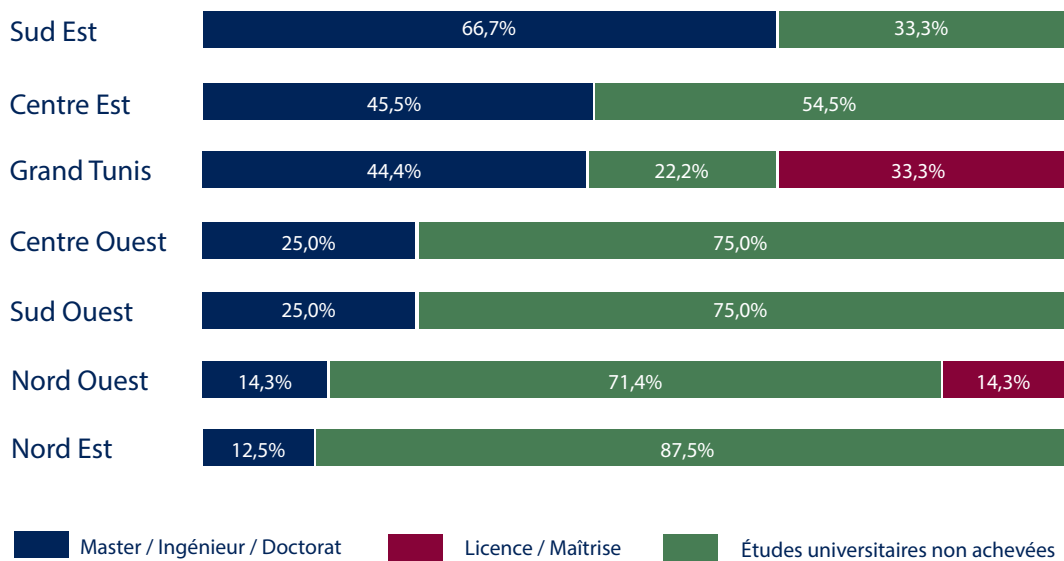
Figure 2 : Tranches d’âge des mairesses interviewées selon la région



Par ailleurs, en ce qui concerne le niveau d’instruction, les résultats de l’enquête montrent que la majorité des mairesses interviewées (91.3%) ont un niveau d’instruction universitaire, alors que 8.7% seulement n’ont pas achevé ce niveau d’études.

Remarquons que les mairesses détenant des diplômes de Licence ou de Maîtrise représentent relativement la plus grande proportion (58.7%), suivies des mairesses détenant des diplômes de Master, alors que 8.7% sont docteurs et 4.3% sont ingénieures. La Figure 3 met en évidence une disparité entre les régions selon le niveau d’instruction des mairesses interviewées. En effet, alors que les mairesses détenant des diplômes universitaires de haut niveau (Master, Ingénieur, Doctorat) représentent deux tiers (66.7%) des mairesses des communes du Sud Est et près de la moitié des mairesses des communes du Centre Est (45.5%) et du Grand Tunis (44.4%), cette proportion ne dépasse pas 12.5% au Nord-Est et 14.3% au Nord-Ouest.

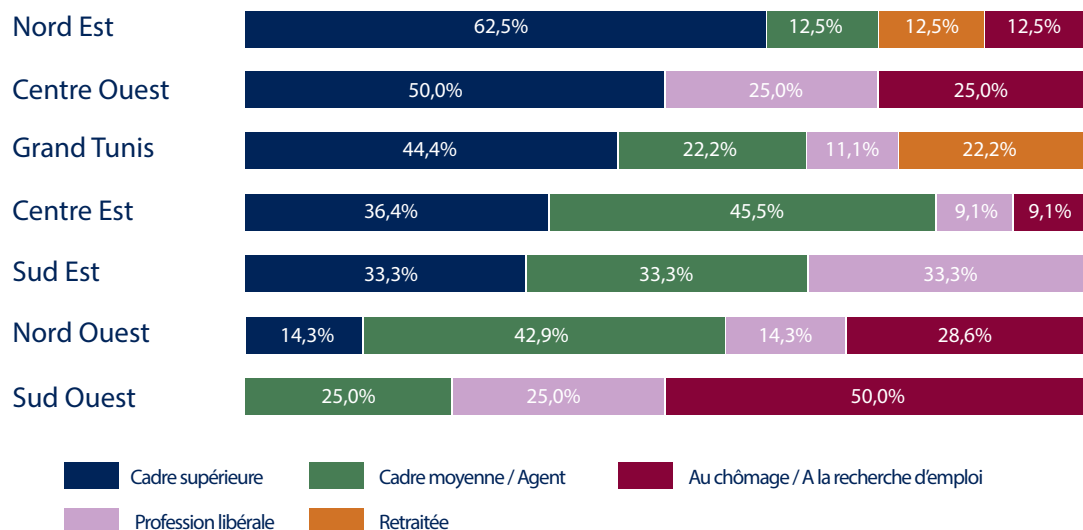
Figure 3 : Niveau d'instruction des mairesses interviewées selon la région



En outre, nous observons qu’une proportion relativement importante des mairesses occupaient des postes d’emploi de haut niveau, puisque plus d’une mairesse sur trois (37%) était cadre supérieur, près d’un quart (23.9%) étaient cadres moyens et 13% travaillaient pour leurs propres comptes. Il est aussi à noter qu’une proportion relativement importante de mairesses (15.2%) étaient au chômage ou à la recherche d’emploi avant d’être élues.

Une certaine disparité existe entre les régions par rapport à la répartition des mairesses selon la nature de leurs activités avant d’être élues. Comme le montre la Figure 4, les mairesses cadres supérieurs sont relativement majoritaires parmi les mairesses des régions du Nord-Est (62,5%), du Centre-Ouest (50%) et du Grand-Tunis (44.4%), alors que cette proportion ne dépasse pas 14.3% parmi les mairesses du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Notons aussi que ces deux régions présentent les proportions les plus élevées de mairesses ayant été au chômage ou à la recherche d’emploi avant leurs élections (50% et 28.6% respectivement).

Figure 4 : Activités des mairesses avant l’élection au poste de mairesse selon la région



En ce qui concerne le secteur d'activité des mairesses avant leur élection à ces postes, plus de la moitié d'entre elles sont issues de la fonction publique (54,1%) et que plus de 15% travaillaient dans des entreprises étatiques (13.5%) ou semi-étatiques (2.7%), alors que plus d'une mairesse sur quatre était employée du secteur privé.

En général, à travers l'analyse des profils, les mairesses interviewées présentent des profils d'élues locales intéressants, alliant jeunesse, niveau d'instruction élevé et emploi considérable, qui pourraient être parmi les facteurs importants qui leur ont permis d'accéder aux postes de mairesses.

Ce constat a été confirmé par les mairesses ayant participé aux focus groups. En effet, lors du tour de table présentatif, les mairesses ont trouvé l'occasion de donner un aperçu de leur parcours dans la vie en général et comme femmes actives, voire très actives pour certaines dans la vie publique.

Toutes les mairesses avaient un rayonnement au moins dans leurs communautés respectives.

« DANS MA COMMUNAUTÉ, TOUT LE MONDE ME RESPECTE, M'AIME ET ME CONSIDÈRE [...] »

Il ressort aussi des focus groups que la loi électorale a promu, notamment dans de petites municipalités, généralement nouvellement créées dans les régions de l'intérieur du pays, de jeunes mairesses, bien instruites (niveau universitaire), même sans qu'elles aient un background associatif ou politique. Ces jeunes mairesses sont approchées selon leur niveau d'instruction ainsi que la renommée de leurs familles, un critère pris en considération dans la sélection des candidates et futures mairesses dans les régions rurales.

II.2. Situation avant élection

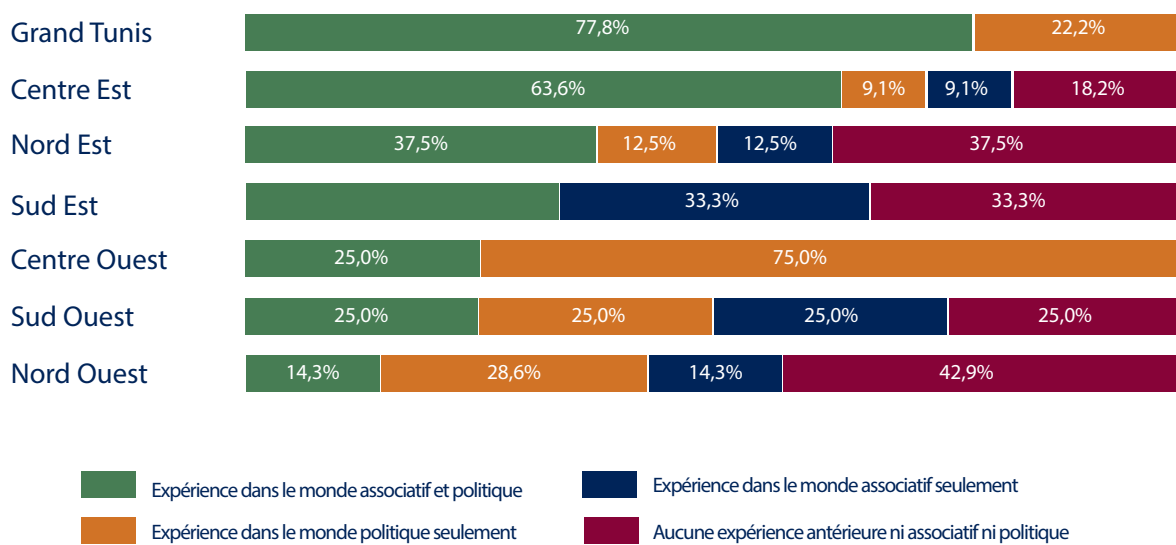
En ce qui concerne le rapport des mairesses interviewées à la chose publique et leurs expériences dans la vie politique ou associative, il ressort de l'étude que les mairesses interviewées ne sont pas toutes issues du monde associatif ou politique. En effet, comme le montre le Tableau 3, plus d'une mairesse sur cinq (21.7%) déclare n'avoir aucune expérience passée ni dans la vie associative ni dans la vie politique, alors que près de la moitié (45.7%) d'entre elles ont été engagées aussi bien dans le monde associatif que politique.

Tableau 3 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique

		Vie politique	
		OUI	NON
Vie associative	OUI	45,7%	10,9%
	NON	21,7%	21,7%

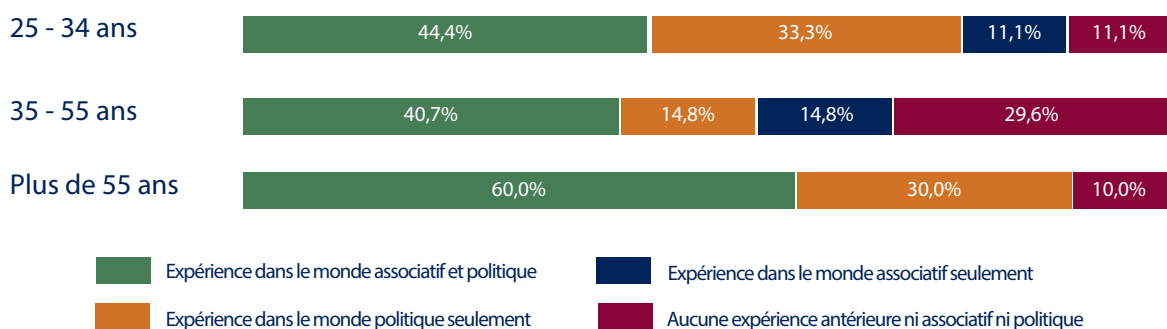
Remarquons que la répartition des mairesses selon leurs expériences antérieures dans la vie publique met en évidence une disparité entre les régions. En effet, alors que toutes les mairesses des communes du Grand-Tunis et du Centre-Ouest étaient déjà actives dans le monde politique avant d’être élues, plus de deux mairesses sur cinq (42.9%) des communes du Nord-Ouest et plus d’un tiers des mairesses des communes du Nord-Est (37.5%) et du Sud-Est (33.3%) déclarent n’avoir aucune expérience antérieure ni dans le monde associatif ni politique (Figure 5). Notons aussi que près de 80% des mairesses du Grand Tunis et près de deux tiers (63.6%) des mairesses du Centre-Est disposent d’expériences antérieures aussi bien dans l’associatif que dans la politique.

Figure 5 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la région



Par ailleurs, les mairesses âgées de 35 à 55 ans présentent la proportion la plus importante (29.6%) d’interviewées déclarant n’avoir aucune expérience antérieure ni dans le monde associatif ni dans le monde politique. Et la majorité des mairesses âgées de plus de 55 ans sont issues du monde de la politique (90%), dont deux tiers (60%) cumulent des expériences antérieures en politique et en travail associatif (Figure 6).

Figure 6 : Expériences antérieures aux élections dans la vie associative et la vie politique selon la tranche d’âge



L'importance de l'expérience dans la vie publique politique et/ou associative a été évoquée dans le cadre des focus groups. Il en ressort que le fait de ne pas être impliquée dans la vie publique ne représentait pas un frein à l'intégration des listes électorales ou pour accéder au poste de mairesse. Pour les mairesses partageant cette idée, en femmes proactives et dynamiques, elles n'étaient pas spécialement intéressées par l'action politique. Libres de tout clivage idéologique ou politique, ces femmes ont choisi ou même posé la condition d'intégrer les listes électorales en indépendantes et certaines mairesses continuent à exercer leurs fonctions au sein du conseil en tant qu'indépendantes.

Ce point de vue est aussi appuyé par l'idée que le profil, le niveau d'instruction et le statut social sont des facteurs plus déterminants que l'expérience, notamment au niveau local. D'ailleurs, selon les participantes aux focus groups, les mairesses n'ayant pas d'expérience politique antérieure sont impliquées directement dans leurs communautés via des activités associatives et / ou professionnelles, et ont pu acquérir une grande notoriété au sein de leurs communautés. C'est justement cette notoriété déjà acquise et confirmée qui a incité les différents partis politiques à les approcher afin de bénéficier de leur popularité au sein de leurs communautés en voyant en cela la garantie d'un mouvement de vote en bloc et ipso facto pour les listes dans lesquelles leurs noms figurent.

« QUE LA TOTALITÉ DES VOIX POUR LA LISTE EST OBTENUE GRÂCE À MA PERSONNE. »

Néanmoins, les mairesses des municipalités du Grand Tunis ont, par contre, un autre profil. Vu les enjeux politiques stratégiques de ces communes, les mairesses sont dans l'obligation d'être actives et présentes sur la scène politique. Selon elles, disposer d'une expérience politique au niveau local, régional, ou même national les mettait d'emblée au-devant de la scène et les rendait incontestablement des têtes de listes.

Il est aussi à noter que les mairesses ont été, pour la majorité, approchées pour une candidature au poste de mairesses. Pour certaines, elles déclarent avoir été proposées têtes de listes et pour d'autres, ce sont elles qui l'ont exigé avec la conviction qu'elles ne se voyaient pas intégrer une liste électorale pour la simple participation.

« [...] SI JE SUIS APPROCHÉE POUR « FAIRE DU DÉCOR », ÇA NE ME CONVIENT PAS »

Cela va sans dire que l'amendement de l'article 49 de la loi électorale imposant la parité horizontale a aidé ces femmes à se trouver aujourd'hui mairesses. Selon les participantes aux focus groups, ce constat est clair dans les petites et moyennes communes. Les mairesses sont conscientes de cette avancée législative révolutionnaire et comptent saisir l'opportunité pour assoir le rôle de la femme dans le processus de prise de décision et en tant que leader au niveau local.

« [...] SI LA LOI DE PARITÉ HORIZONTALE N'AVAIT PAS ÉTÉ VOTÉE, PLUSIEURS D'ENTRE NOUS N'AURAIENT PAS ÉTÉ LÀ MAINTENANT... »

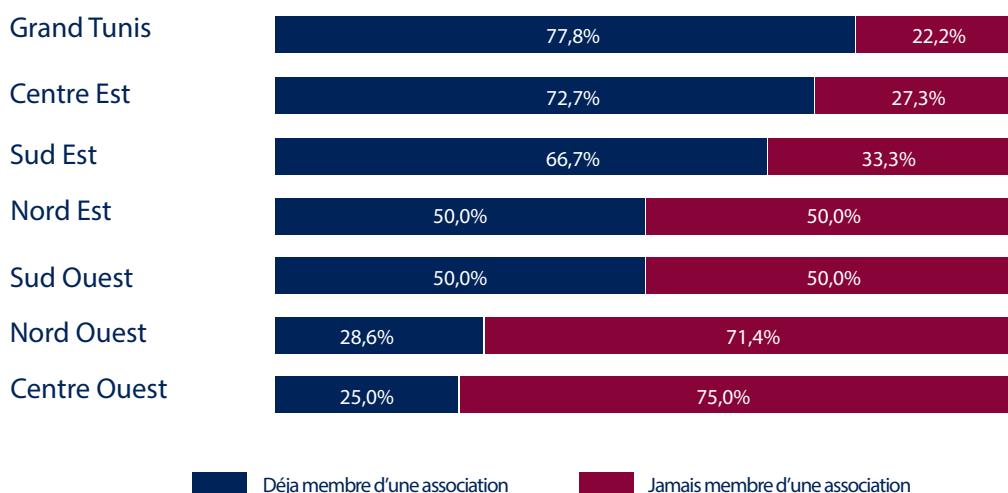
En résumé, malgré le fait que l'accès au poste de mairesse ne soit pas exclusivement réservé aux femmes disposant d'une expérience antérieure dans la vie publique, être active dans la vie politique et/ou associative demeure un atout important pour songer au poste de mairesse.

Pour cela, nous étudions dans ce qui suit, la nature et le niveau d'implication des mairesses interviewées dans la vie associative et la vie politique avant d'être élues.

II.2.1. Rapport à la vie associative

Les résultats de l'enquête montrent qu'un peu plus de la moitié (56.5%) des mairesses interviewées étaient déjà actives dans le monde associatif avant d'être élues. Ce constat varie d'une région à l'autre. En effet, comme le montre la Figure 7, les mairesses déjà actives dans un cadre associatif avant leurs élections sont relativement majoritaires dans les régions du Grand-Tunis (77.8%), du Centre-Est (72.7%) et du Sud-Est (66.7%), alors qu'elles ne représentent que 25% des mairesses du Centre-Ouest et 28.6% de celles du Nord-Ouest.

Figure 7 : Relation avec le monde associatif avant élection selon la région



Plus de trois mairesses sur quatre (77.4%) parmi celles actives dans le monde associatif avant d'être élues n'ont intégré une association que pendant la période post-révolution, alors que seulement 22.6% ont été déjà membre d'associations avant 2011 (Figure 8).

Néanmoins, en considérant que le travail associatif contribue à l'augmentation des chances d'accès au poste de mairesse selon ce qui précède, ceci n'est pas nécessairement lié au fait qu'elles aient développé des compétences particulières dans un poste de décision au sein d'une association. En effet, comme le

montre la Figure 9, près de deux mairesses sur cinq (38.5%) actives dans un cadre associatif n'étaient pas impliquées dans la prise de décision au sein de leurs associations.

Figure 8 : Expérience dans le monde associatif avant élection

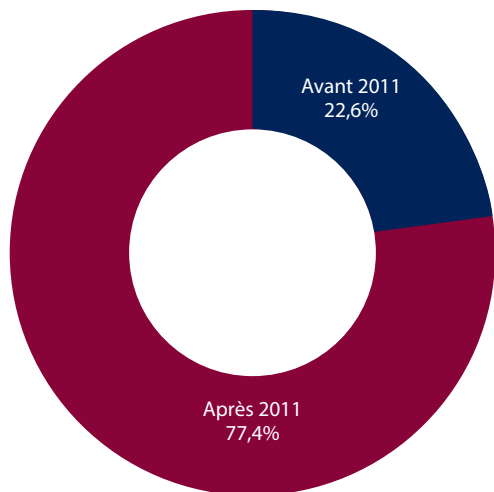
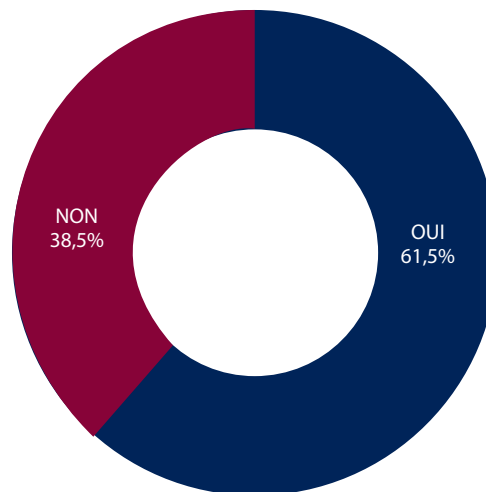


Figure 9 : Mairesses occupant des postes de prise de décision au sein d'une association



Remarquons par ailleurs que les mairesses interviewées ayant été actives dans la vie associative avant d'être élues étaient assez impliquées dans les activités de leurs associations. Plus de trois quarts d'entre elles affirment qu'elles participaient souvent (30.8%), voire même toujours (46.2%) aux actions organisées par leurs associations (Figure 10). De même, près de 77% de ces mairesses déclarent être fortement impliquées dans l'organisation des actions menées par leurs associations (Figure 11), alors que la proportion de celles qui se considèrent fortement impliquées dans la prise de décision au sein de leurs associations s'élève à plus de 70% (Figure 12). En revanche, il est à noter que près de 12% des mairesses déjà membres d'une association avant d'être élues déclarent qu'elles ne participaient que rarement à l'organisation des actions et à la prise de décision au sein de leurs associations.

Figure 10 : Fréquence de participation aux actions organisées par les associations

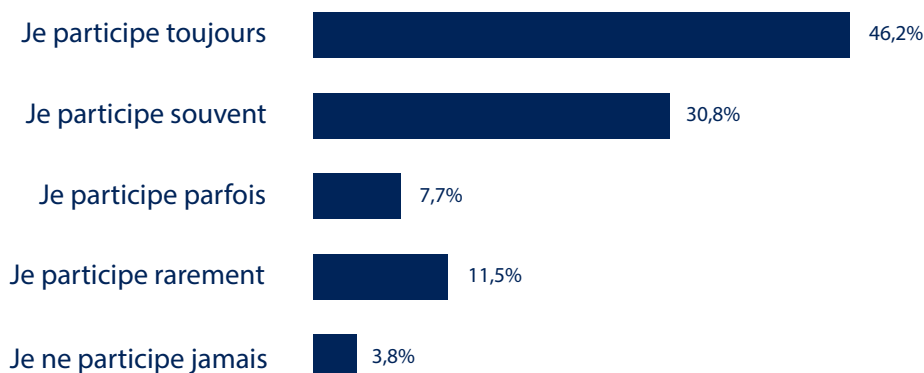


Figure 11 : Degré d'implication dans l'organisation des actions des associations

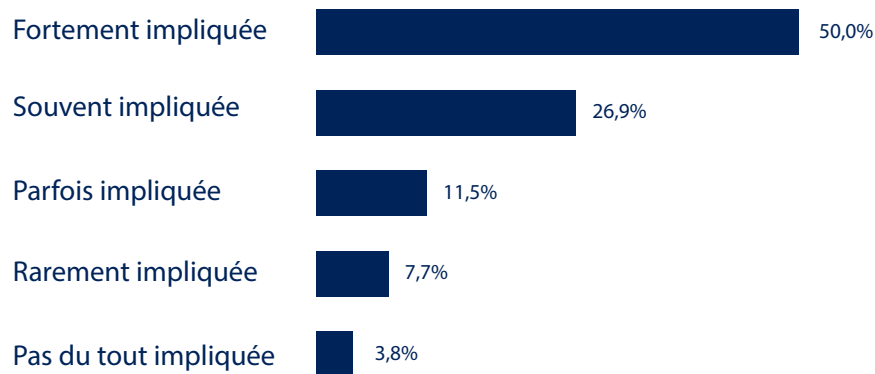
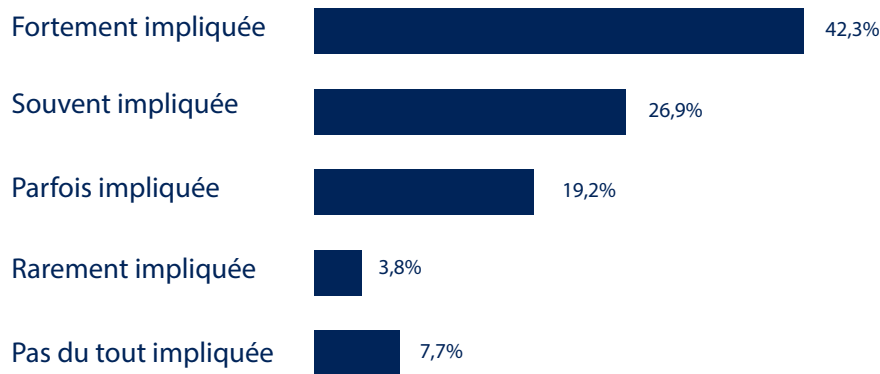


Figure 11 : Degré d'implication dans l'organisation des actions des associations



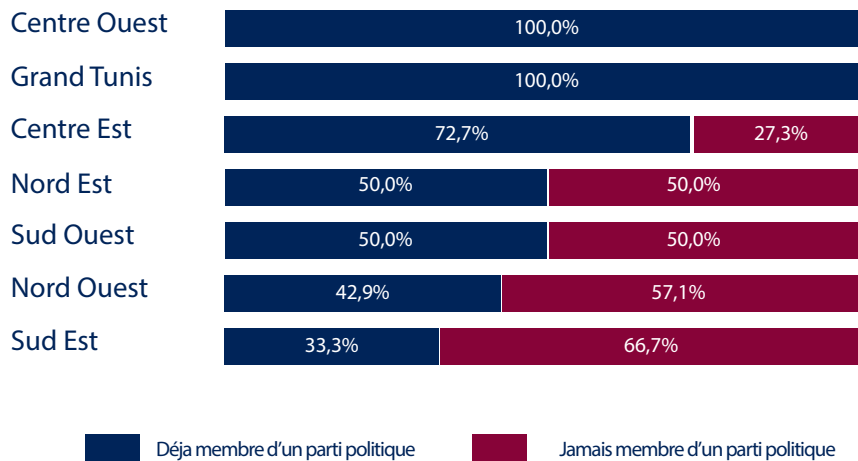
En résumé, les résultats de l'enquête confirment les points de vue des mairesses ayant participé aux focus groups, dans le sens où le travail associatif peut booster les candidatures des femmes, mais n'est pas indispensable pour songer au poste de mairesse.

II.2.2. Rapport à la vie politique

Constatons d'abord qu'une mairesse sur trois (33.3%) parmi celles interviewées déclare n'avoir aucune relation avec le monde politique avant d'être élues. En revanche, ce n'est pas le cas pour les mairesses de toutes les régions. En effet, comme le montre la Figure 13, les mairesses des communes des régions du Grand-Tunis et du Centre-Ouest sont exclusivement issues du monde de la politique, alors que seulement 33.3% des mairesses du Sud-Est et 42.9% des mairesses du Nord-Ouest étaient membres de partis politiques avant d'être élues. Remarquons aussi que dans les régions du Nord-Est et du Sud-Ouest, les mairesses «apolitiques » sont aussi présentes que les mairesses qui appartenaient à des partis politiques.

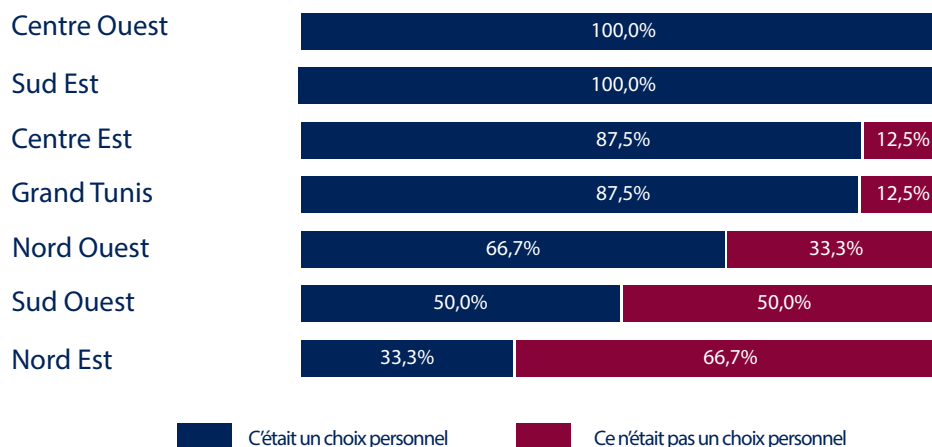
Ce constat renvoie à la perception des électeurs du poste de maire en particulier et du poste d'élu local en général, sur le fait qu'il s'agit ou non d'un poste politique. Ne disposant pas de données pour trancher, il ressort tout de même de l'enquête que l'accès au poste de mairesse n'est pas exclusivement réservé aux femmes issues du monde de la politique.

Figure 13 : Relation avec le monde politique avant élection selon la région



Remarquons par ailleurs que l'intégration de la vie politique n'a pas été un choix personnel pour plus d'une mairesse sur cinq (21.4%). Cette proportion est d'autant plus importante parmi les mairesses des régions du Sud-Ouest et du Nord-Est où deux tiers 66.7% des mairesses ayant été élues à la tête d'une liste électorale de partis politiques déclarent que l'intégration de la vie politique n'était pas leurs propres choix, contrairement aux mairesses des régions du Centre-Ouest et du Sud-Est qui s'estiment totalement convaincues de l'intégration de la vie politique (Figure 14).

Figure 14 : Activité dans la vie politique : un choix personnel des mairesses ? (Selon les régions)



L'influence des membres de la famille et des proches pourrait être une explication envisageable du fait qu'une proportion importante de mairesses élues comme têtes de listes de partis politiques n'aient pas elles mêmes choisi d'intégrer la vie politique. Dans ce sens, il paraît selon les données de l'enquête que ce sont les membres de familles hommes qui ont relativement plus influencé les décisions de ces mairesses pour rejoindre leurs partis politiques. En effet, près de 45% des mairesses interviewées sont issues de familles où des hommes sont actifs dans des partis politiques, dont trois quarts (75%) les ont encouragées à se présenter au nom de leurs partis politiques aux élections municipales (Figure 15 et Figure 16). En revanche, les mairesses ayant été encouragées par des femmes membres de leurs familles pour rejoindre leurs partis politiques ne représentent que 26.7% (Figure 18).

Figure 15: Hommes membres de la famille actifs dans un parti politique

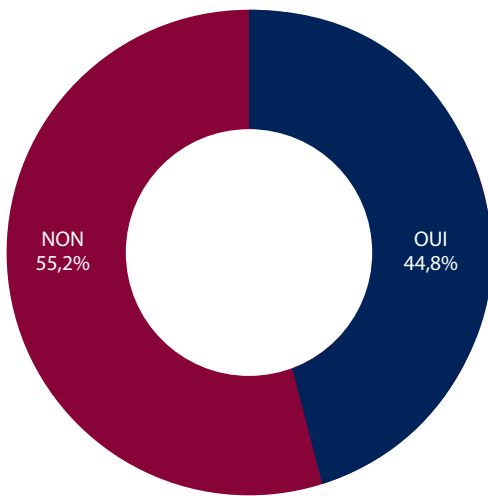


Figure 16: Hommes actifs dans un parti politique ayant encouragé les mairesses à rejoindre leurs partis

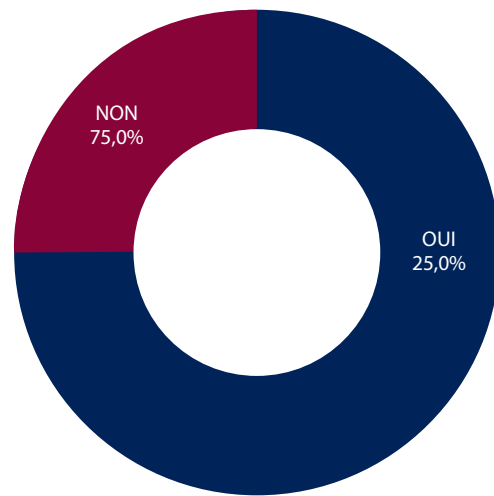


Figure 17: Femmes membres de la famille actives dans un parti politique

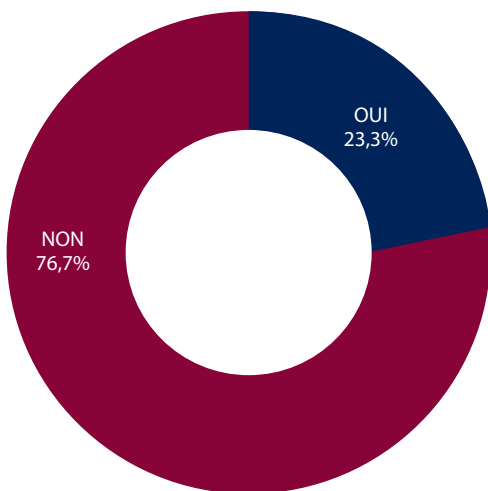
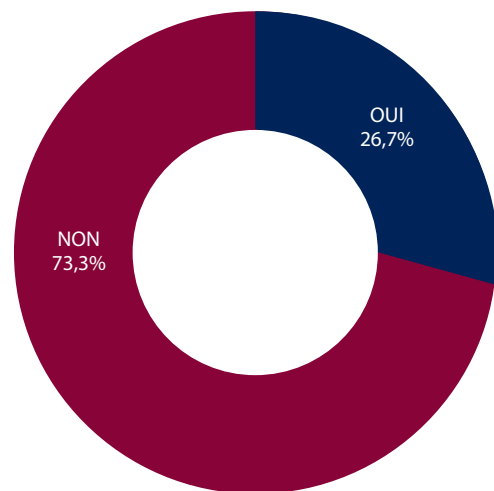
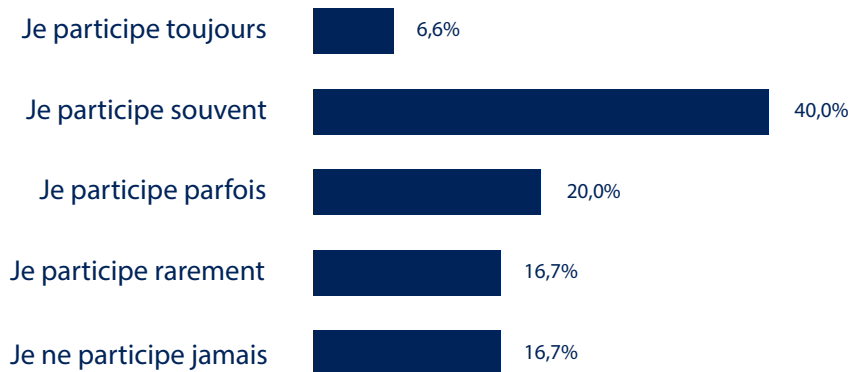


Figure 18: Femmes actives dans un parti politique ayant encouragé les mairesses à rejoindre leurs partis



Ce phénomène d'intégration des partis politiques sans conviction personnelle est cohérent avec l'analyse des réponses des mairesses interviewées, aux questions portant sur leurs niveaux d'implication dans les activités de leurs partis politiques. En effet, 46.7% des mairesses membres de partis politiques participent souvent aux actions organisées par leurs partis politiques, alors que plus d'un tiers d'entre elles (33.4%) ne participent que rarement, voire jamais, aux actions menées par leurs partis politiques (Figure 19).

Figure 19 : Fréquence de participation aux actions organisées par le parti politique



De même, la participation à l'organisation des actions du parti n'est une activité assez fréquente que pour 43.3% des mairesses membres de partis politiques, tandis que près de la moitié (46.6%) n'y sont impliquées que rarement ou jamais (Figure 20).

Constatons enfin qu'une proportion s'élevant à 23.3% des mairesses déclarent qu'elles n'ont jamais été impliquées dans la prise de décision et 16.7% pensent l'être rarement au sein de leurs partis politiques, alors que seulement une mairesse sur trois (33.3%) parmi celles membres de partis politiques s'estiment considérablement impliquées dans la prise de décision au sein de leurs partis (Figure 21).

Pourtant, les mairesses déclarant avoir accès à des postes de prises de décision au sein de leurs partis politiques représentent plus de la moitié (56.7%) des interviewées.

Figure 20 : Degré d'implication dans l'organisation des actions du parti politique

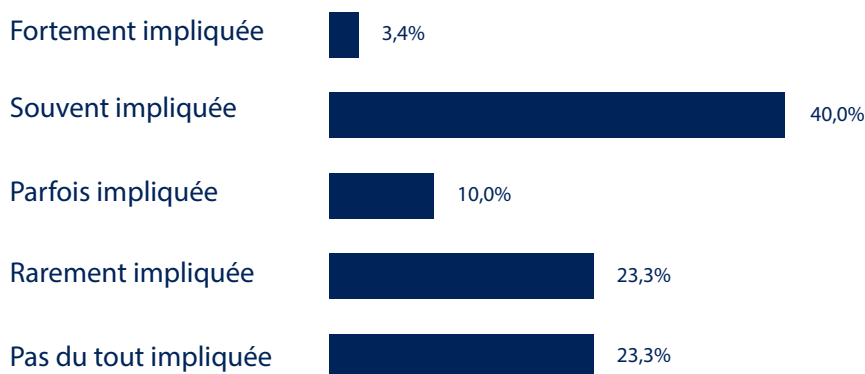
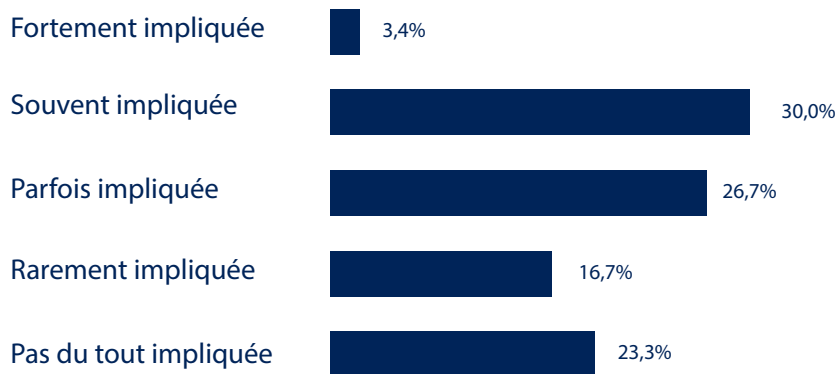


Figure 21 : Niveau d'implication dans la prise de décision au sein du parti politique



D'après ce qui précède, il ressort que l'accès à un poste de prise de décision au sein des partis politiques n'est pas primordial pour accéder au poste de mairesse. Ce constat pourrait être appuyé par les résultats de la Figure 22 qui mettent en évidence une certaine disparité entre les régions concernant la position des mairesses élues en têtes de listes de partis politiques.

En effet, alors que toutes les mairesses de communes du Centre-Ouest et du Sud-Est affirment être membres de partis politiques où elles occupent des postes de décision, aucune mairesse du Sud-Ouest n'occupe un poste de décision au sein de son parti politique. La proportion des mairesses occupant des postes de décision au sein de leurs partis politiques est relativement plus importante parmi les mairesses du Nord-Est (75%) et du Nord-Ouest (66,7%), tandis qu'elle ne dépasse pas 38% parmi les mairesses des communes du Grand Tunis.

Figure 22 : Occupation de postes de décision au sein des partis politiques selon les régions

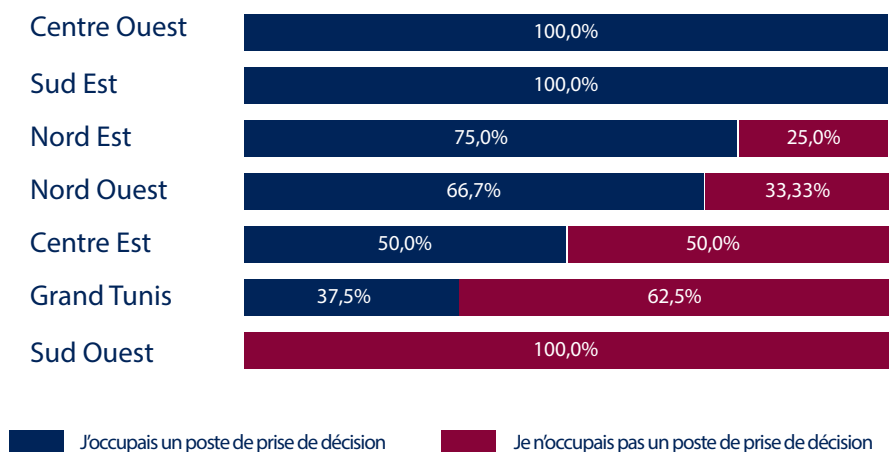
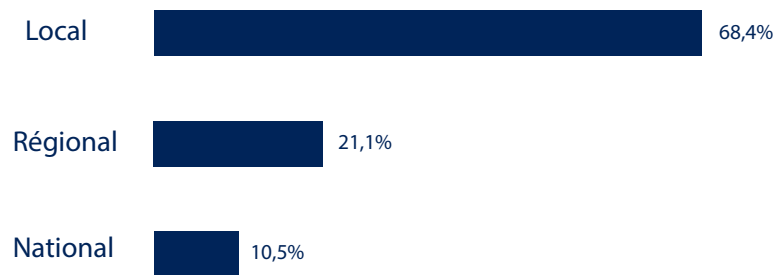


Figure 23 : Niveau de prise de décision au sein du parti politique

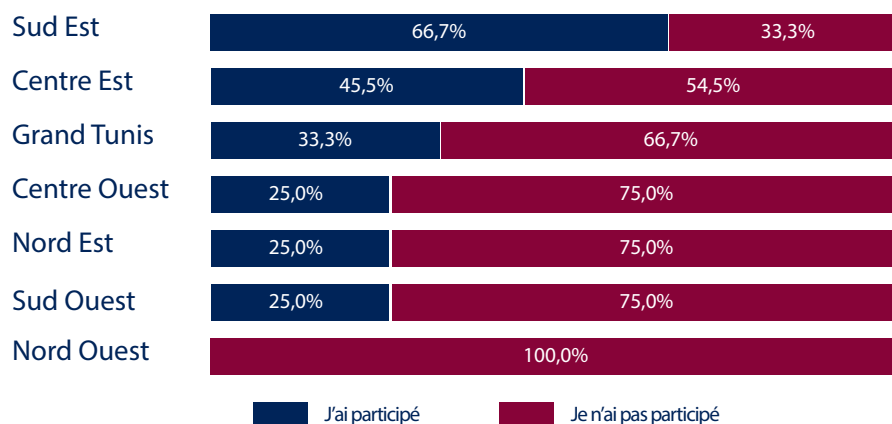


II.2.3. Promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

A travers cette étude, nous avons aussi essayé de mesurer l'engagement des mairesses pour la cause de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, surtout dans la gestion et la gouvernance locales.

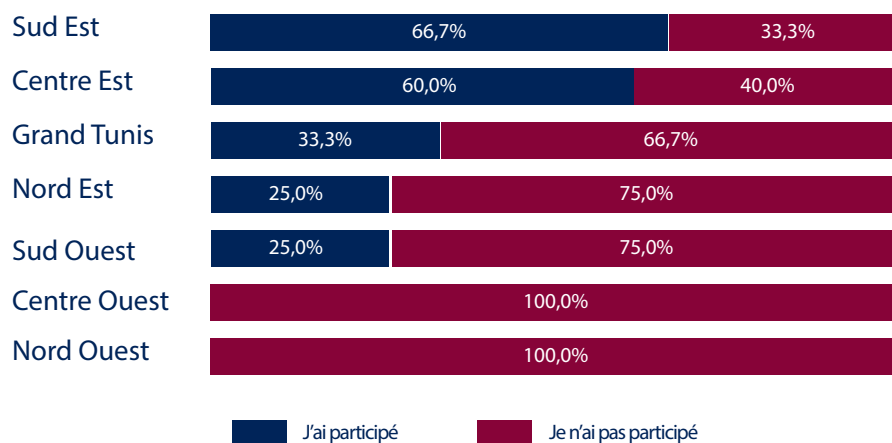
D'abord, seulement trois mairesses sur dix (30.4%) déclarent avoir participé à des actions de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision. La déclinaison de ce résultat par région met en évidence une certaine disparité. En effet, comme le montre la Figure 24, aucune des mairesses des communes du Nord-Ouest et trois quarts (75%) des mairesses des communes des régions du Sud-ouest, du Nord-Est et du Centre-Ouest déclarent qu'elles n'ont pas participé avant d'être élues à des actions de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision. En revanche, deux mairesses sur trois (66.7%) dans la région du Sud-Est, près de la moitié (45.5%) de celles du Centre-Est et un tiers des mairesses du gouvernorat de Tunis (33.3%) affirment avoir été actives pour la promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes dans l'accès aux postes de décision.

Figure 24 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon la région



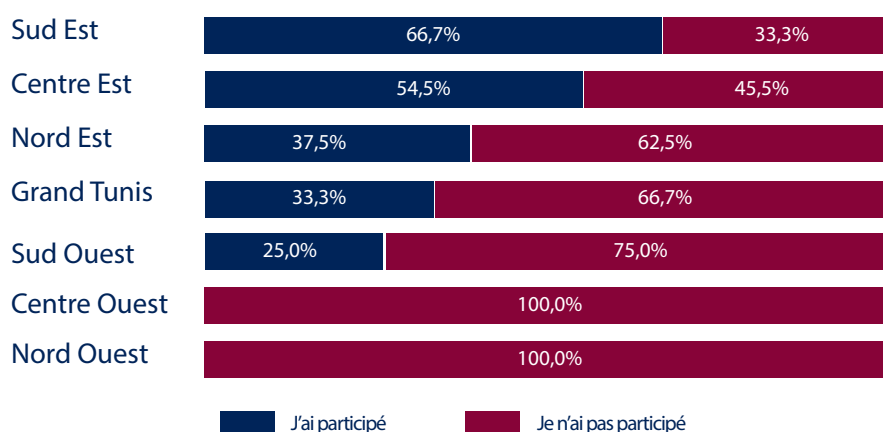
Ce constat reste valable aussi en ce qui concerne la participation des mairesses aux actions de promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes dans la vie économique. En effet, près de sept mairesses sur dix (68.9%) n'ont jamais participé à des actions défendant cette cause avant d'être élues. C'est le cas surtout des mairesses des communes du Nord-Ouest et du Centre-Ouest qui déclarent toutes ne pas avoir participé à des actions de promotion de l'égalité des chances dans la vie économique. Toutefois, deux mairesses sur trois (66.7%) du Sud-Est et 60% de celles Centre-Est déclarent avoir défendu et promu cette cause avant d'être élues.

Figure 25 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon la région



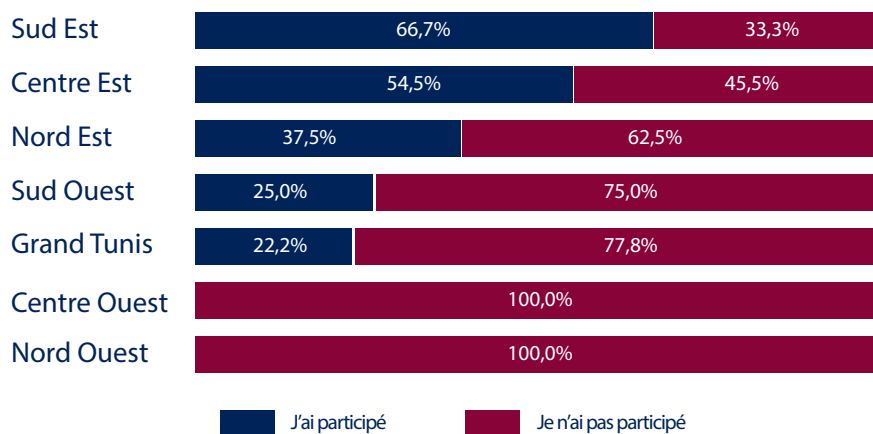
De même, il ressort de l'enquête que l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique n'est pas une cause qui a été défendue ou promue par une grande partie des mairesses. En effet, plus de deux tiers (67.4%) des mairesses déclarent n'avoir participé à aucune action de promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes dans la vie publique. C'est surtout le cas pour les mairesses des communes du Nord-Ouest et du Centre-Ouest, qui déclarent toutes n'avoir participé à des actions de promotion de cette cause avant d'être élues. Néanmoins, deux mairesses sur trois (66.7%) au Sud-Est et plus de la moitié (54.5%) des mairesses du Centre-Est affirment avoir participé à des actions de promotion de l'égalité des chances dans la vie publique entre les femmes et les hommes (Figure 26).

Figure 26 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon la région



L'enquête met aussi en évidence qu'une proportion assez importante des mairesses n'a pas participé à des actions de sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre. En effet, seulement trois mairesses sur dix (30.4%) déclarent avoir participé à des actions de sensibilisation sur cette cause. Ce sont encore les régions du Sud-Est et du Centre-Est dont une proportion relativement importante de mairesses déclare avoir participé à des actions de sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre (66.7% et 54.4% respectivement), contrairement aux régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest où aucune mairesse n'a participé à des actions défendant cette cause (Figure 27).

Figure 27 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon la région



Afin de pousser plus loin l'analyse de l'engagement des mairesses pour la promotion de la cause de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, nous avons croisé les taux de participation à des actions de sensibilisation avec les expériences antérieures à l'élection au poste de mairesse.

Le principal constat qui ressort de cette analyse est que les différentes causes susmentionnées sont défendues exclusivement par les mairesses ayant eu des expériences au sein d'association et/ou de partis politiques.

En revanche, être active dans un cadre associatif ou au sein d'un parti politique n'est pas toujours synonyme d'une participation à des actions de promotion de l'égalité des chances entre les deux sexes. En effet, comme le montrent les figures ci-dessous, toutes les mairesses n'ayant aucune expérience, ni associative ni politique, déclarent n'avoir participé à aucune action de sensibilisation ou de promotion de l'égalité des changes entre femmes et hommes.

Force aussi est de constater que ces causes retrouvent leurs militantes plutôt dans le monde associatif que po- litique, ou bien parmi les mairesses actives à la fois dans le cadre associatif et politique. Sur les trois volets de la promotion de l'égalité des changes entre les femmes et les hommes (accès aux postes de décision, vie économique et vie politique) ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre la violence basée sur le genre, la proportion des mairesses qui ont participé à des actions de sensibilisation est relativement plus importante parmi celles ayant à la fois une expérience dans la vie politique et associative.

Remarquons aussi la proportion des mairesses ayant participé à des actions de sensibilisation à propos de ces quatre causes est relativement plus importante parmi les mairesses issues du monde associatif que celles ayant des expériences exclusivement politiques.

En résumé, l'analyse met en évidence l'importance des vecteurs associatifs et politiques dans la promotion

de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique et publique, ainsi que dans l'accès aux postes de décision et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Figure 28 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux postes de décision selon les expériences passées avant élection

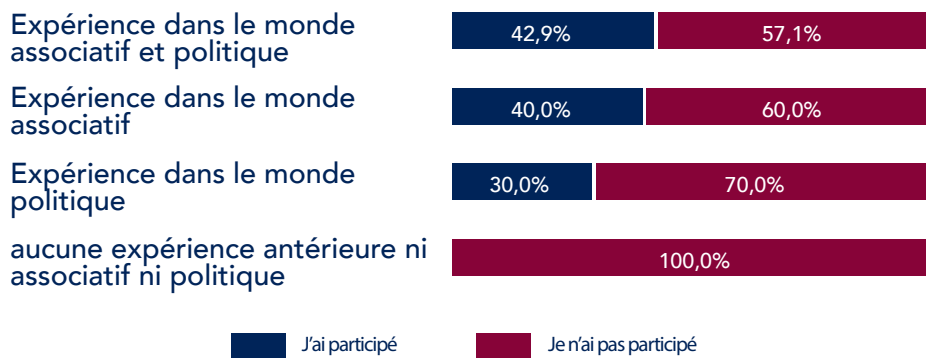


Figure 29 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique selon les expériences passées avant élection

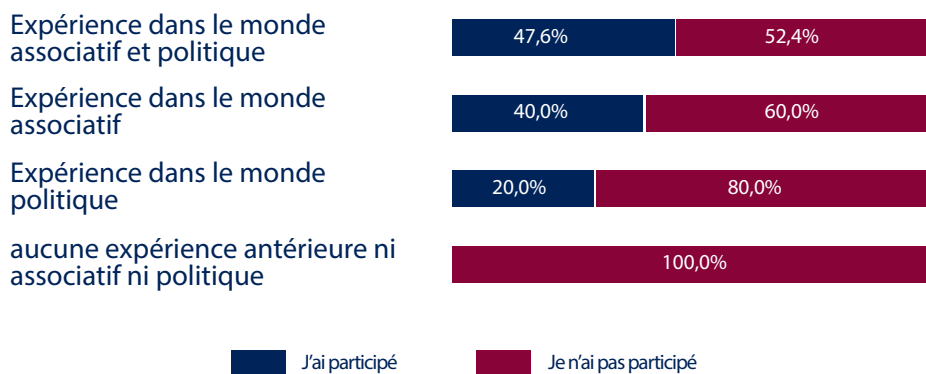


Figure 30 : Participation à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie publique selon les expériences passées avant élection

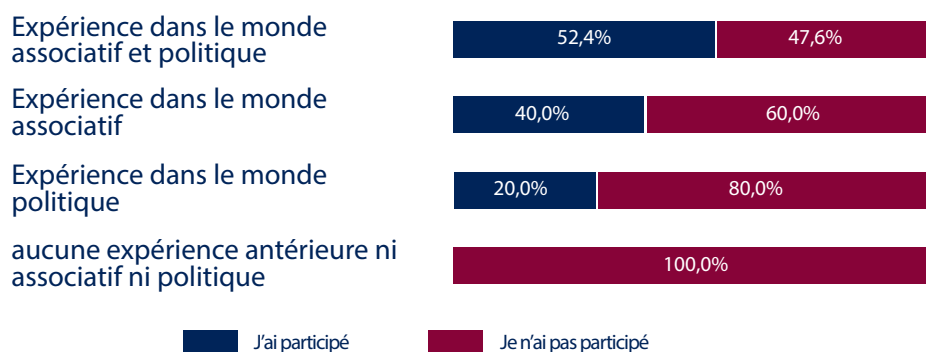
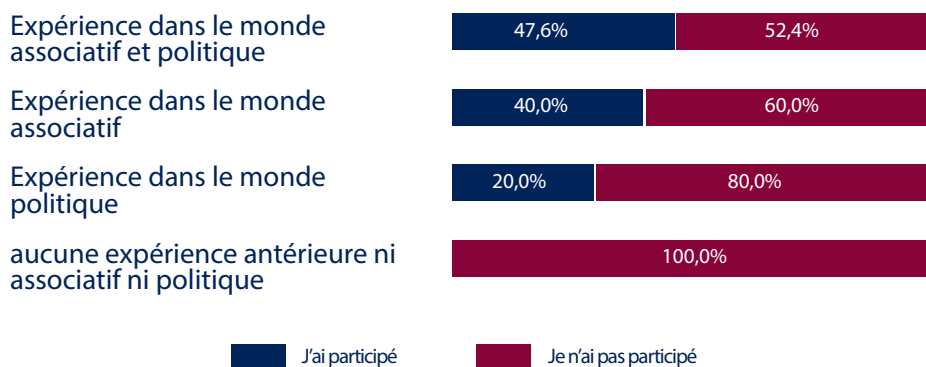


Figure 31 : Participation à la sensibilisation pour la lutte contre la violence basée sur le genre selon les ex- périences passées avant élection



II.2.4. Maitrise des fonctions au sein des conseils municipaux

Outre l'expérience dans la vie publique, associative et politique, nous avons essayé de mesurer le niveau de maitrise par les mairesses des règles de gestion administrative et financière, ainsi que des lois régissant le travail des collectivités locales.

D'abord, les résultats de l'enquête montrent que plus de la moitié des mairesses (52.2%) estiment qu'elles disposent de compétences assez développées, voire même confirmées (15.2%), en matière de gestion administrative à l'échelle de la municipalité. En revanche, 8.7% d'entre elles estiment qu'elles ont des compétences basiques et 4.3% disent n'avoir aucune compétence dans ce domaine (Figure 32).

Il est aussi à noter que l'appréciation des compétences en termes de gestion administrative à l'échelle de la municipalité présente une certaine disparité selon les régions. En effet, en calculant un score moyen mesurant le niveau de compétence en la matière, la Figure 33 montre que les mairesses du Nord-Est estiment avoir des compétences assez développées avec un score moyen de 4.1 sur une échelle de 1 à 5, suivies des mairesses des régions du Grand-Tunis (3.8), du Centre-Ouest (3.8) et du Sud-Est (3.7), soit un peu au-dessus de la moyenne générale de 3.5. En revanche, les mairesses de la région du Sud-Ouest estiment qu'elles ne disposent que des compétences basiques en matière de gestion administrative des affaires locales (2.5 sur une échelle de 1 à 5).

Figure 32 : Appréciation de la maitrise de sa maitrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité

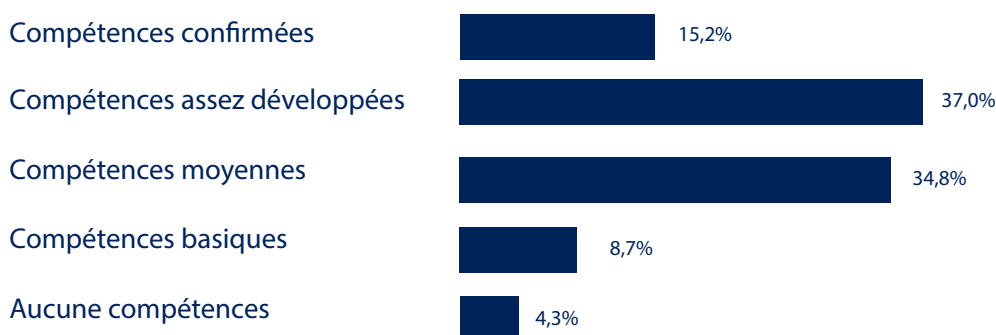
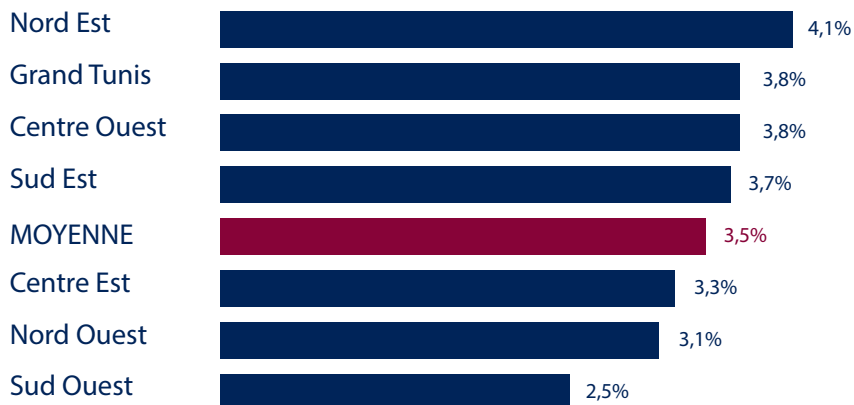


Figure 33 : Niveau moyen de maitrise des règles de gestion administrative à l'échelle de la municipalité selon les régions



Quant à la maitrise des règles de gestion financière à l'échelle de la municipalité, près d'une mairesse sur cinq (19.6%) estime que ses compétences sont confirmées en la matière, et autant pensent disposer de compétences assez développées (Figure 34). En revanche, plus d'une mairesse sur dix (10.9%) déclare n'avoir aucune compétence en matière de gestion financière des municipalités et 15.2% qualifient leurs compétences de niveau basique.

En moyenne, les mairesses estiment disposer de compétences moyennes en gestion financière à l'échelle de la municipalité avec un score de 3.2 sur une échelle de 1 à 5. Remarquons que ce sont les mairesses du Grand-Tunis et du Sud-Est qui estiment avoir des compétences assez développées (3.9 et 3.7 respectivement sur une échelle de 1 à 5), tandis que les mairesses des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qualifient plutôt leurs compétences en la matière de basiques (2.4 et 2.3 sur une échelle de 1 à 5).

Figure 34 : Appréciation de la maitrise des règles de gestion financière à l'échelle de la municipalité

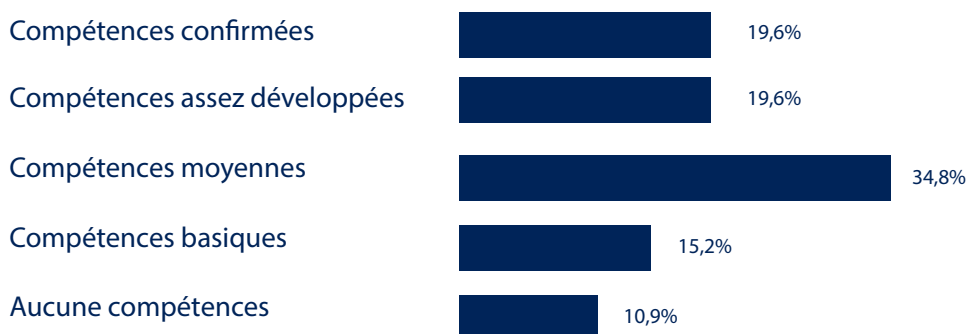
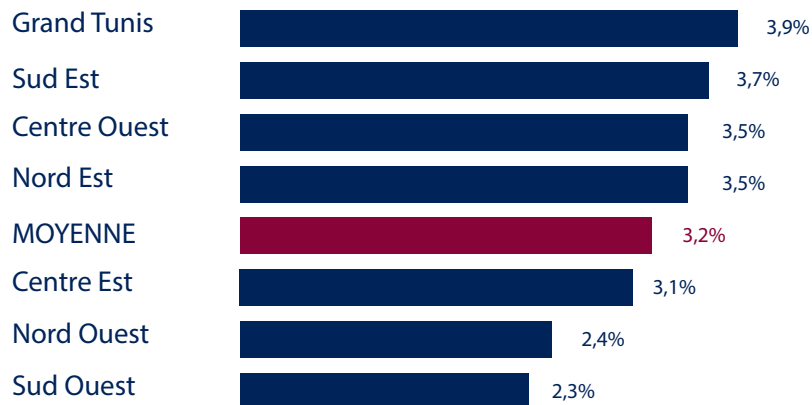


Figure 35 : Niveau moyen de maîtrise des règles de gestion financière à l'échelle de la municipalité selon les régions



En ce qui concerne la maîtrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales, près de la moitié (47.8%) des mairesses estime que leurs compétences en la matière sont moyennes, 30.4% estime avoir des compétences assez développées et 6.5% pense avoir des compétences confirmées. 4.3% des mairesses interviewées déclarent n'avoir aucune compétence dans ce domaine (Figure 36).

En moyenne, sur une échelle de 1 à 5, les mairesses situent leurs compétences à hauteur de 3.2, synonyme d'un niveau de compétence moyen en la matière. Notons aussi que les mairesses des communes du Sud-Ouest estiment avoir des connaissances basiques des lois régissant le travail dans les collectivités locales (2.3 sur une échelle de 1 à 5), alors celles des régions du Grand-tunis et du Sud-Est estiment plutôt disposer de compétences assez développées en la matière (3.8 et 3.7 respectivement sur une échelle de 1 à 5) (Figure 37).

Figure 36 : Appréciation de la maîtrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales

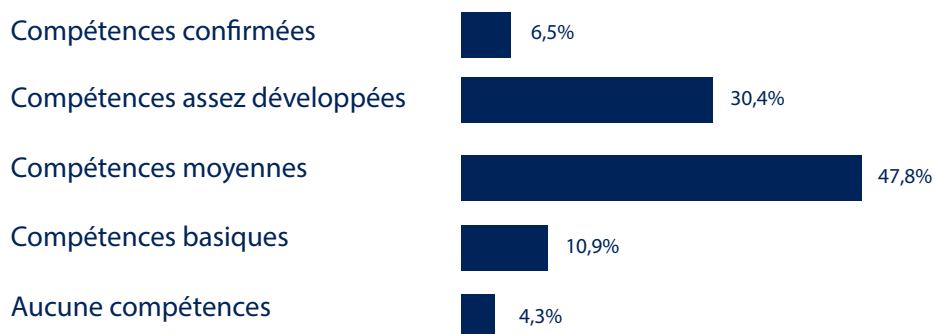
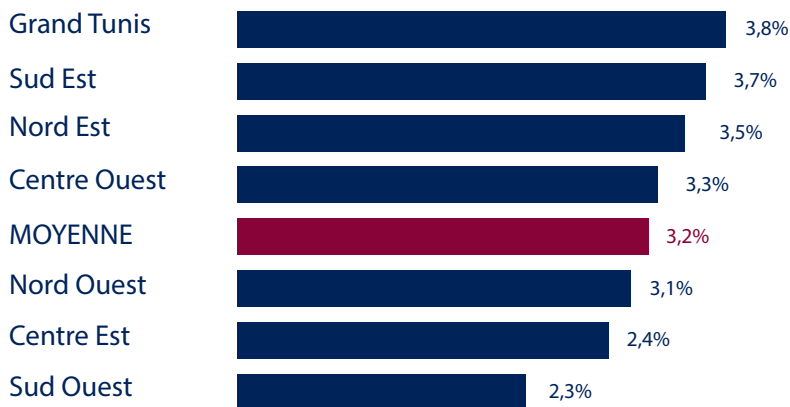


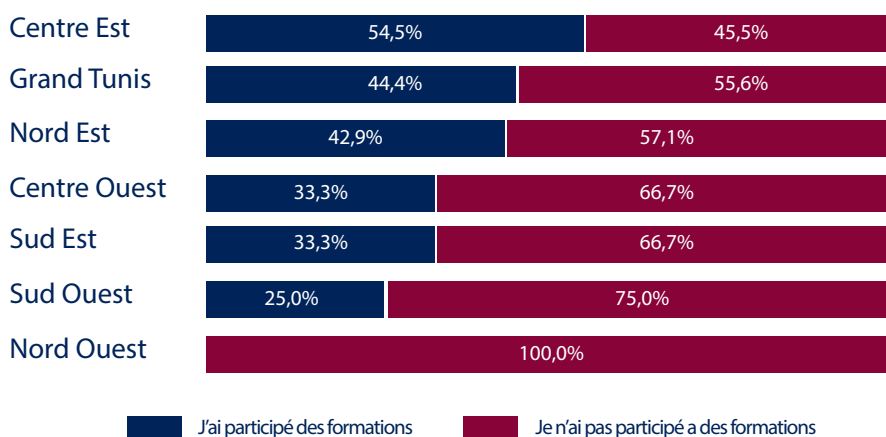
Figure 37 : Appréciation de la maitrise des lois régissant le travail au sein des collectivités locales selon les régions



En résumé, il ressort que les mairesses disposent de compétences moyennes en termes des règles et des lois régissant la gestion administrative et financière des collectivités locales, avec une certaine disparité entre les régions, où les mairesses du Grand-Tunis et Sud-Est estiment être dotés de compétences assez développées en la matière, contrairement à celle des régions du Centre-Est et du Sud-Est qui qualifient leurs compétences de basiques.

Ces résultats pourraient être expliqués par le fait qu’une proportion relativement importante des mairesses déclarent n’avoir reçu aucune formation sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections. Seulement une mairesse sur trois (36.4%) affirme avoir participé à une formation en matière de la gouvernance locale avant d’être élue. Remarquons aussi que ce sont les régions du Centre- Est (54.5%), du Grand-Tunis (44.4%) et du Nord-Est (42.9%) qui présentent les proportions relativement les plus importantes de mairesses ayant suivi des formations sur la gouvernance locale avant d’être élues, alors que cette proportion ne dépasse pas 25% parmi les mairesses du Sud-Ouest et 0% parmi les mairesses du Nord-Ouest (Figure 38).

Figure 38 : Participation à des formations sur les responsabilités relatives à la gouvernance locale avant les élections selon les régions



Pour les mairesses ayant suivi des formations sur les règles de la gouvernance locale avant d'être élues, 38.1% s'estiment plutôt satisfaites, voire même tout à fait satisfaites pour 9.5% de ces mairesses, tandis que près d'une mairesse sur quatre (23.8%) déclare que les formations suivies étaient peu satisfaisantes, et pas du tout satisfaisantes pour près de 5% d'entre elles (Figure 39).

En moyenne, sur une échelle de 1 à 5, les mairesses placent leur niveau de satisfaction par rapport aux formations sur la gouvernance locale qu'elles ont suivies avant d'être élues autour de 3.2, synonyme d'une satisfaction moyenne (Figure 40). Remarquons ici que ce n'est pas le cas des mairesses des communes du Nord-Est, qui s'estiment plutôt satisfaites des formations qu'elles reçoivent (4 sur une échelle de 1 à 5), ni même le cas pour les mairesses Centre-Ouest et du Sud-Ouest qui pensent que les formations auxquelles elles ont participé ne sont que peu satisfaisantes (2 sur une échelle de 1 à 5).

Figure 39 : Niveau de satisfaction par rapport aux formations dont ont bénéficiés les mairesses

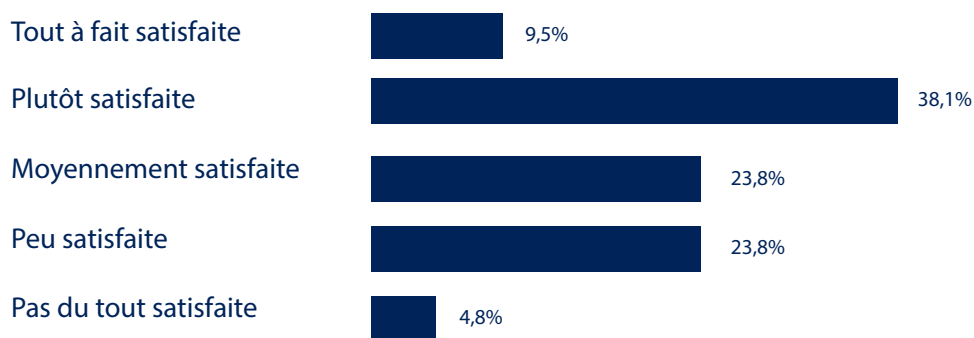
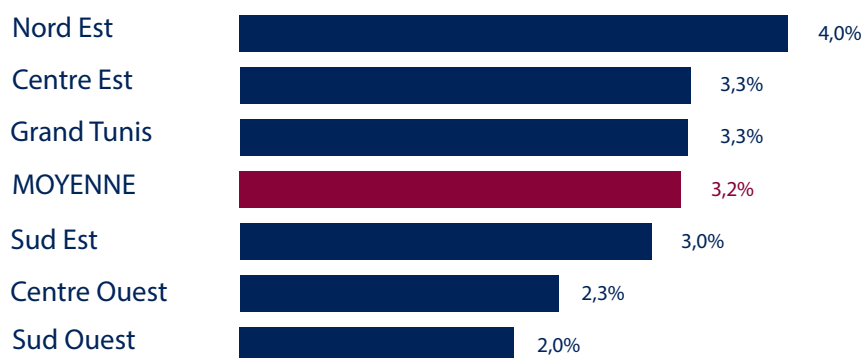


Figure 40 : Niveau moyen de satisfaction par rapport aux formations selon les régions



Par rapport à l'utilité des formations, plus d'une mairesse sur trois (34.8%) est totalement convaincue de l'utilité des formations auxquelles elle a participé et près de 22% considèrent ces formations plutôt utiles. En revanche, 8.7% n'y voient aucune utilité et 4.3% pensent que c'était peu utile (Figure 41).

Remarquons aussi que la perception de l'utilité des formations suivies varie selon la région. En effet, les mairesses du Nord-Ouest et du Sud-Ouest estiment que les formations qu'elles ont reçu étaient tout à fait

utiles pour l'exercice de leurs fonctions, alors que ce n'est pas du même avis que les mairesses du Sud-Est et surtout celles du Centre-Ouest qui pensent qu'il s'agissait de formations peu ou pas du tout utiles (3 et 1.7 respectivement sur une échelle de 1 à 5) (Figure 42).

Figure 41 : Perception de l'utilité des formations dont ont bénéficiés les mairesses

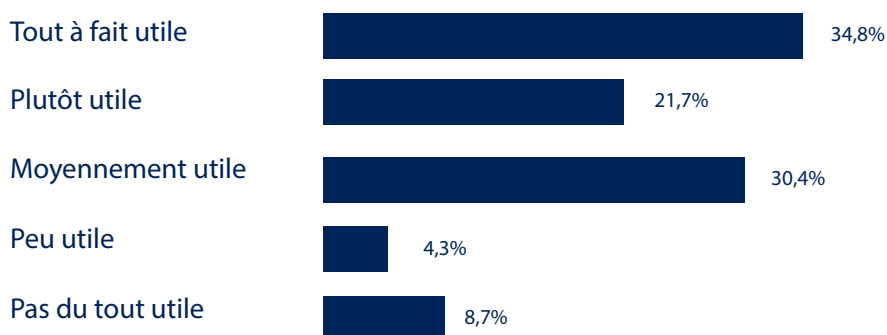
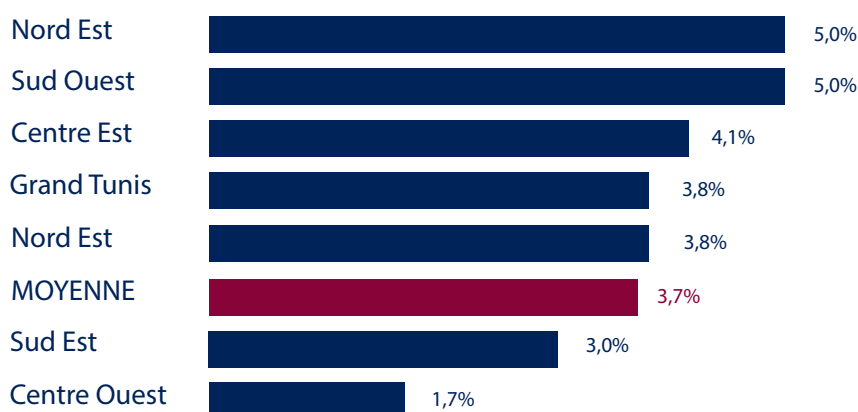


Figure 42 : Niveau moyen d'utilité des formations selon les régions



En résumé, les résultats de l'enquête montrent que les mairesses croient en l'utilité des formations visant le développement des compétences en matière de gouvernance locale. En même temps, seulement la moitié des mairesses ayant suivi des formations avant d'être élues en sont satisfaites (Tableau 4).

Tableau 4 : Perception de la satisfaction et de l'utilité des formations reçues en gouvernance locale avant élection

Satisfaction \ Utilité	Utilité			TOTAL
	Inutile	Moyennement utile	utile	
Insatisfaite	-	6,3%	18,8%	25,0%
Moyennement satisfaite	-	12,5%	12,5%	25,0%
Satisfaite	-	18,8%	31,3%	50,0%
TOTAL	0,0%	37,5%	62,5%	100,0%

Notons aussi que certaines mairesses ont déclaré qu'il leur a été possible de suivre des formations axées principalement sur la gestion des affaires locales et le coaching pour développer les compétences communicationnelles, grâce aux efforts des bureaux régionaux de leurs partis politiques, alors que pour d'autres, ces formations ont été assurées via des associations de promotion du leadership féminin ou à travers des fondations actives en Tunisie. En ce sens, les mairesses ont évoqué durant les focus groups des disparités régionales quant à l'accès à ce type de formations, même entre les membres et les candidates du même parti politique.

Il est enfin important de signaler que, bien que pour les mairesses ayant une grande expérience dans la vie publique ces formations n'auraient pas beaucoup ajouté à leur sens de tact avec le public, les jeunes mairesses inexpérimentées déclaraient que ce type de formation avait été d'une grande aide pour elles pendant leurs campagnes électorales.

III. Être mairesse : atouts et difficultés

Aussi bien dans le cadre des focus groups que pendant l'administration des questionnaires, ce thème a suscité la ferveur des mairesses afin de mettre de l'avant toutes les vertus du leadership féminin dans le cadre particulier de la gestion des affaires locales.

Le souci détail, plus développé chez la femme selon elles, est un avantage pour l'élue locale dans l'exercice de ses fonctions, surtout en ce qui concerne la propreté et l'esthétique urbaine au sein de la commune.

Certaines mairesses considèrent même que les femmes ont plus de chances pour réussir leurs missions que les hommes, s'appuyant surtout sur le goût assez développé du perfectionnisme:

« [...] LA FEMME RÉUSSIT MIEUX DANS LA RESPONSABILITÉ DE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL. »

« [...] PRIMO, NOUS LES FEMMES, NOUS SOMMES PERFECTIONNISTES. SECUNDO, NOUS AVONS LE SOUCI DU DÉTAIL EN TERMES DE PROPRETÉ ET D'ESTHÉTIQUE. PAR EXEMPLE, IL Y A DE PETITS DÉTAILS QU'UN HOMME NE REMARQUERA PAS [...] »

Les mairesses participant aux focus groups ont aussi précisé que la femme a une aisance naturelle à entreprendre plusieurs tâches au même temps. Ceci est dû, selon elles, à leurs expériences au sein de leurs cellules familiales, où elles s'occupent de leurs enfants, du ménage et apportent un soutien financier à la famille d'une manière simultanée.

« NOUS [LES FEMMES] POUVONS ASSURER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS. »

Un second atout révélé lors de la discussion est la capacité de la femme à gérer d'une manière plus « douce », dans le sens de l'aisance et la facilité, les affaires communales de proximité, qu'il s'agisse de conflits intérieurs (membres du conseil, administration) ou en exposition avec les citoyens. La patience dans l'exercice des fonctions et la capacité d'écoute à l'intérieur du conseil et avec les citoyens est selon elles un atout majeur ayant un impact sensible sur la commune.

« [...] J'ESSAYE TOUJOURS DE RÉCONCILIER ET DE RÉSOUDRE LES CONFLITS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL [...] C'EST POURQUOI JE CONSIDÈRE LA MUNICIPALITÉ COMME MA DEUXIÈME FAMILLE. »

En outre, les mairesses ont évoqué le fait que la femme s'intègre plus facilement et qu'elle est plus apte à écouter les doléances et à essayer de trouver des solutions. Selon elles, le côté humain est en général plus développé chez les femmes. D'ailleurs, toutes les participantes pensent sans ambiguïté que les femmes sont plus aptes à adopter une approche participative et à jouer le rôle de modérateur au sein du conseil.

« SOLLICITATIONS SOCIALES, DOLÉANCES ET SOUCI DU DÉTAIL OBLIGENT, IL FAUT SE LEVER TÔT ET DORMIR PARFOIS TARD AFIN D'ACCORDER DES AUDIENCES AUX CITOYENS, TOUS AZIMUTS, VENUS TROUVER DES SOLUTIONS À DES PROBLÈMES NE RELEVANT PAS PARFOIS DES COMPÉTENCES COMMUNALES. »

Par ailleurs, les focus groups et l'enquête par questionnaire ont permis d'évoquer les difficultés et les défis que les mairesses ont eu à relever pour réussir leur exercice.

Pourtant, la première réponse spontanée des mairesses était qu'elles n'avaient pas rencontré de difficultés particulières lors de leurs campagnes électorales. En avançant dans les discussions, elles ont relaté quelques faits qu'il importe de discuter.

Aussi, en ce qui concerne les difficultés rencontrées après être élues, toutes les mairesses conviennent qu'elles n'ont pas eu affaire à des difficultés en particulier, hormis celles qui ont été élues dans des communes où la résistance culturelle à une « femme leader » est relativement grande.

En approfondissant l'analyse des déclarations des mairesses, dans le cadre des focus groups et surtout à travers les questionnaires administrés, il est évident que les mairesses sont confrontées à certaines difficultés, aussi bien pendant la campagne électorale qu'après leur élection à la tête des conseils municipaux.

III.1. Principaux défis relevés

III.1.1. Pendant la campagne électorale

Comme le montre la Figure 43, les mairesses sont partagées par rapport aux difficultés qu'elles auraient rencontrées durant la campagne électorale. En effet, 56,5% des mairesses affirment avoir eu des difficultés. C'est notamment le cas pour toutes les mairesses de la région du Centre-Ouest et pour une proportion relativement importante des mairesses des régions du Nord-Ouest (71,4%), du Sud-Est (66,7%) et du Nord-Est (62,5%). En revanche, deux mairesses sur trois du Grand-Tunis (66,7%) et la moitié de celles du Centre-Est (54,5%) et du Sud-Ouest (50%) affirment n'avoir eu aucune difficulté particulière durant leurs campagnes électorales (Figure 44).

Figure 43 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale

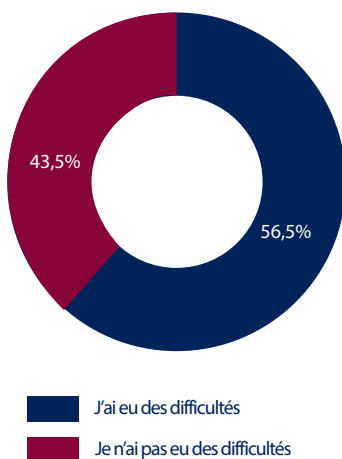
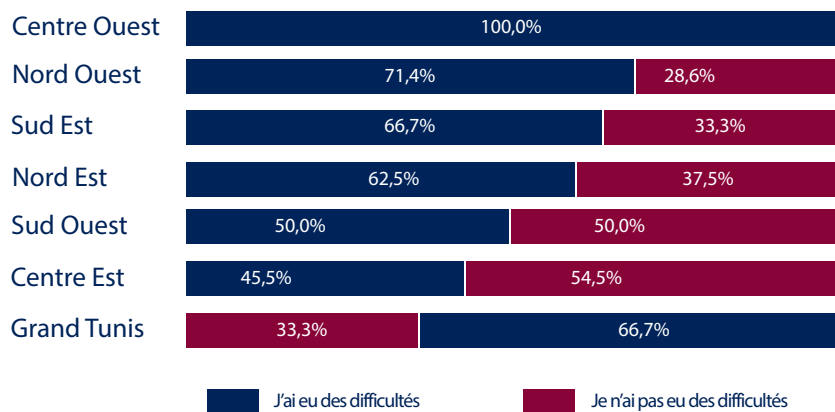


Figure 44 : Difficultés rencontrées pendant la campagne électorale selon la région



Certaines mairesses, notamment les jeunes, ont vu leur position de tête de liste contestée par les autres candidats au sein des mêmes listes. Une bataille que les participantes aux focus groups qualifient de « politico-politique », dans laquelle des arguments du type « [...] Tu es une petite fille, tu ne comprends rien de la politique » est une réplique redondante exploitant un stéréotype désuet dont les stigmates sont encore présents dans la culture de la société en Tunisie.

Ces situations et ce type de difficultés mettent en évidence qu'il y a une certaine résistance culturelle de la société à l'égard de la femme-mairesse et plus généralement à l'égard du leadership féminin.

D'ailleurs, « société masculine » est un terme répété tout au long des focus groups par certaines mairesses pour décrire les difficultés rencontrées durant leurs campagnes électorales dans leurs circonscriptions, notamment en milieu périurbain et rural.

« [...] DÈS QU'ON SORT DU CADRE URBAIN, LES HABITANTS REFUSENT CATÉGORIQUEMENT LE FAIT DE METTRE UNE FEMME À LA TÊTE D'UNE LISTE OU À LA TÊTE D'UNE MUNICIPALITÉ. »

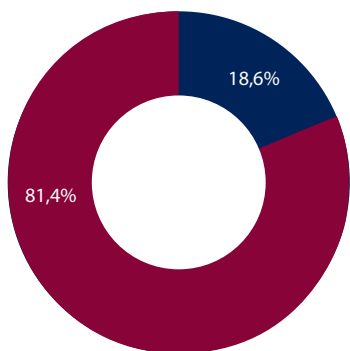
Les mairesses participant aux focus groups vont même convenir que dans les régions de l'intérieur, notamment les zones rurales, il y a toujours une certaine résistance due à des considérations liées au genre, quoique ceci ne représentait pas une entrave handicapante durant la campagne électorale.

**[...] UNE FOIS, QUELQU'UN S'EST INDIGNÉ
« COMMENT UNE FEMME POURRAIT GOUVERNER ?! »**

En outre, force est de constater que près d'une mairesse sur cinq (18.6%) déclare avoir été victime de violences durant la campagne électorale (Figure 45). C'est le cas surtout des mairesses des communes des régions du Sud-Est dont la moitié déclarent avoir été victimes de violences durant leurs campagnes électorales, alors que les mairesses des régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest affirment toutes n'avoir subi aucune forme de violence durant leurs campagnes (Figure 46).

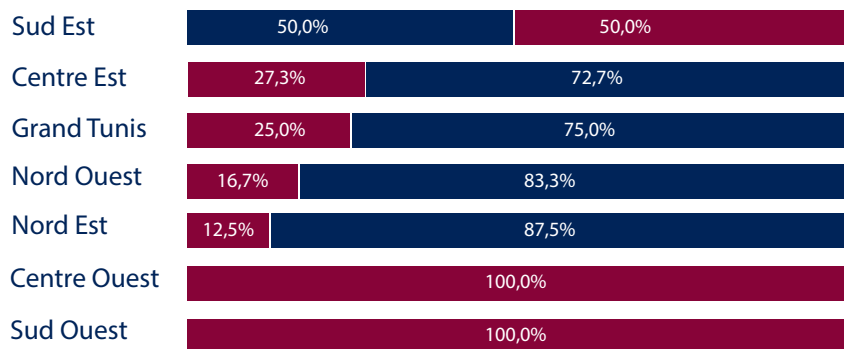
Il s'agit notamment d'harcèlement moral, allant parfois à la menace selon une mairesse, mais aussi de discrimination selon le genre et de chantage matériel comme le montre la Figure 47.

Figure 45 : Violences subies pendant la campagne électorale



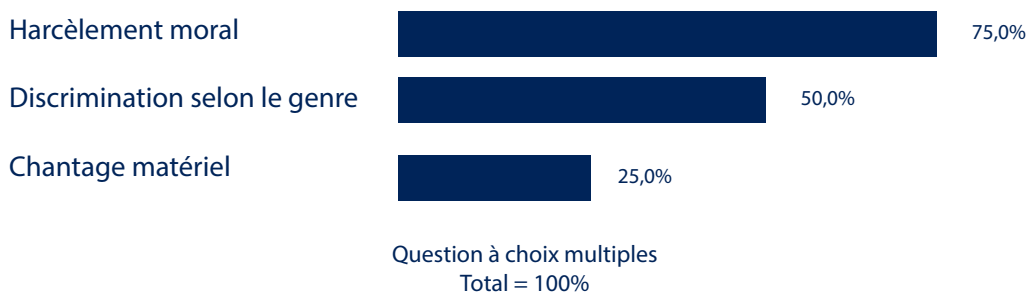
■ J'étais victime de violences
■ Je n'ai pas été victime de violences

Figure 46 : Violences subies pendant la campagne électorale selon la région



■ J'étais victime de violences ■ Je n'ai pas été victime de violences

Figure 47 : Nature des violences subies durant la campagne électorale



Toutefois, malgré les difficultés rencontrées durant la campagne électorale, prenant la forme de ce type de violence verbale, la réaction de ces mairesses était « très tolérante ». En fait, elles ne considèrent pas que ce type d’agression peut représenter une réelle difficulté.

Il est important de mettre en évidence, à ce niveau de l’analyse, le risque de banalisation de certains types de « violences douces » prenant la forme de propos vulgaires, se référant directement à une forme de ségrégation basée sur le genre, soient acceptés, tolérés et, ce qui est inquiétant, considérés même normaux ou naturels. Est-ce que faire la sourde oreille relève d’un état d’esprit positif et optimiste ou est-ce une forme de résignation devant une fatalité ? La question n’a pas trouvé de réponse dans les discussions de groupe.

Dans ce contexte, citons aussi un cas extrême de violence : des menaces de mort et l’endommagement de voiture. C’est un cas unique dans les témoignages recueillis dû à une mixture dangereuse de refus culturel et politique.

En résumé, l’étude a permis de mettre en évidence le fait que les mairesses rencontrent plusieurs difficultés, qu’elles ramènent souvent à une certaine forme de réticences, basées essentiellement sur des idées reçues et les réflexes d’une culture plutôt masculine.

Néanmoins, les mairesses insistent sur le fait que même s’il arrive parfois que le leadership féminin soit contesté, cela n’apporte aucun préjudice à l’accomplissement des responsabilités de ces femmes dans le conseil et généralement à leur effort pour offrir un meilleur service public de proximité.

III.1.2. Après les élections

D’après les résultats de l’étude, c’est pendant la période post-élection que les mairesses ont rencontré relativement le plus de difficultés. En effet, la majorité des mairesses interviewées (86.7%) déclarent avoir rencontré des difficultés après avoir été élues membres du conseil municipal, puis après avoir été élues mairesses (Figure 49). C’est notamment le cas des mairesses du Centre-Ouest qui ont toutes déclaré avoir eu des difficultés, tout comme près de neuf mairesses sur dix des régions du Centre-Est et du Grand-Tunis (90.9% et 88.9% respectivement). En revanche, une proportion relativement importante de mairesses de la région du Sud-Ouest et du Sud-Est affirme d’avoir eu aucune difficulté particulière après leurs élections (25% et 33.3% respectivement) (Figure 49).

Figure 48 : Difficultés rencontrées après les élections

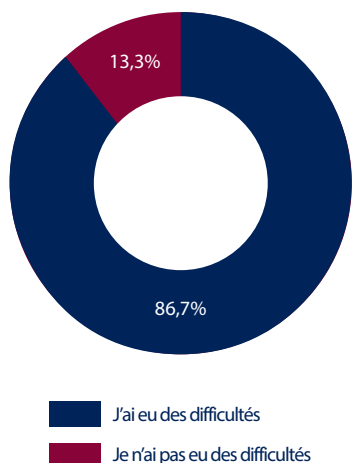
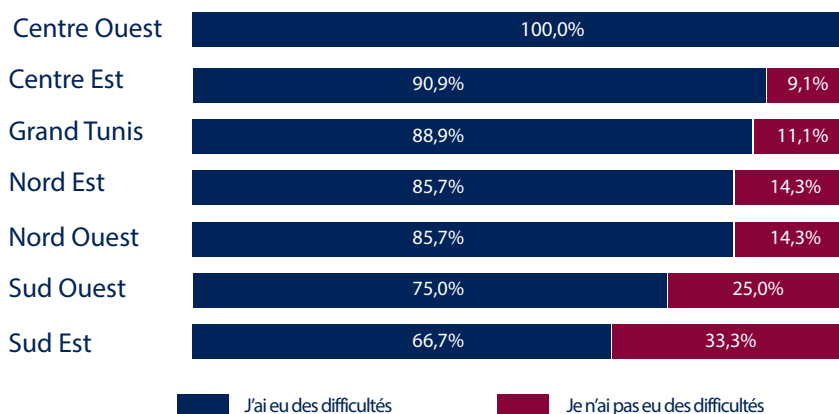


Figure 49 : Difficultés rencontrées après les élections selon la région



En allant vers plus en détail dans les analyses, nous avons décliné les réponses des mairesses selon la nature des difficultés rencontrées. Constatons d’abord que près de trois mairesses sur dix (28.9%) affirment n’avoir eu aucune difficulté lors de leurs élections à la tête des conseils municipaux. En revanche, près de 40% des mairesses déclarent qu’elles ont dû faire face à des difficultés contraignantes, voire même très contraignantes, entravant l’exercice de leurs fonctions (Figure 50).

En outre, les résultats de l’enquête montrent qu’une mairesse sur cinq (20.5%) n’a pas eu de difficultés particulières dans l’exercice de ses prérogatives au sein du conseil municipal, contrairement à une proportion relativement importante (36.3%) de mairesses qui estiment avoir eu des difficultés contraignantes qui ont entravé l’exercice de leurs fonctions. En parallèle, la même proportion, une mairesse sur trois (36.4%), pensent que les difficultés rencontrées n’entravaient que faiblement l’exercice de leurs fonctions (Figure 51).

Par ailleurs, force est de constater que la gestion de la relation avec les citoyens représente le défi auquel le plus grand nombre de mairesse ont eu à relever. En effet, seulement 13.3% des mairesses affirment n’avoir eu aucune difficulté dans l’exercice de leurs fonctions avec les citoyens. En revanche, les mairesses affirmant avoir rencontré des difficultés, se divisent entre celles qui qualifient ces difficultés de contraignantes et entravant l’exercice de leurs fonctions auprès des citoyens (43.4%) et celles estimant qu’il ne s’agit que de difficultés « bénignes » sans impact important sur l’exercice de leurs fonctions (43.3%) (Figure 52).

Notons aussi que certaines mairesses ont évoqué d’autres types de difficultés qu’elles ont rencontrées, notamment les problèmes de manque de ressources, aussi bien humaines, budgétaires et matérielles (équipements), ainsi que l’absence de l’exécutif (police municipale).

Figure 50 : Difficultés lors de l'élection comme mairesse par le conseil

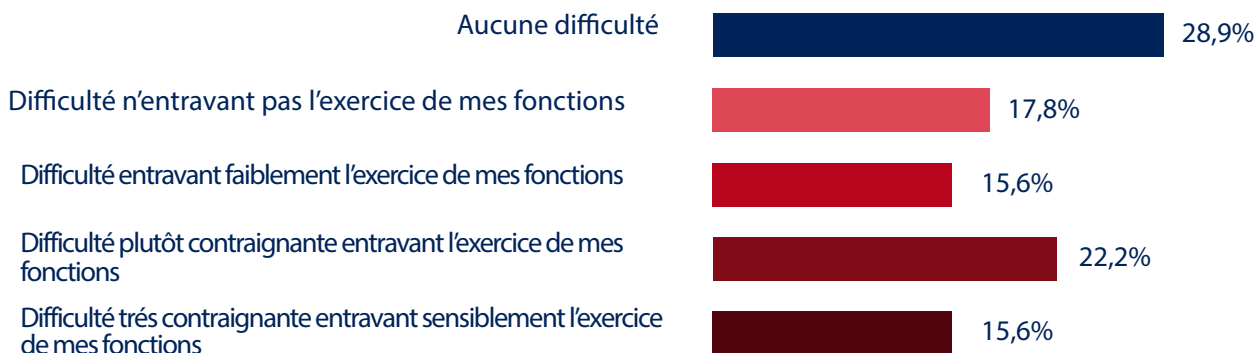


Figure 51 : Difficultés dans l'exercice des prérogatives au sein du conseil

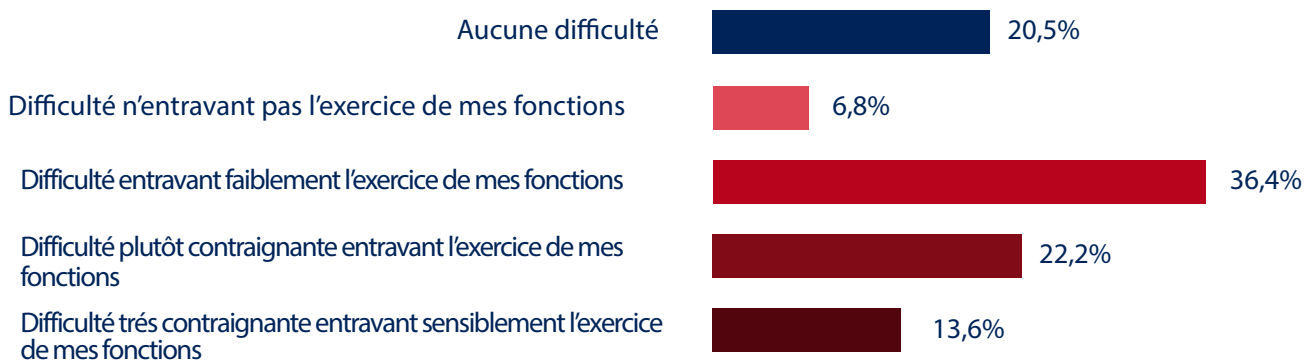
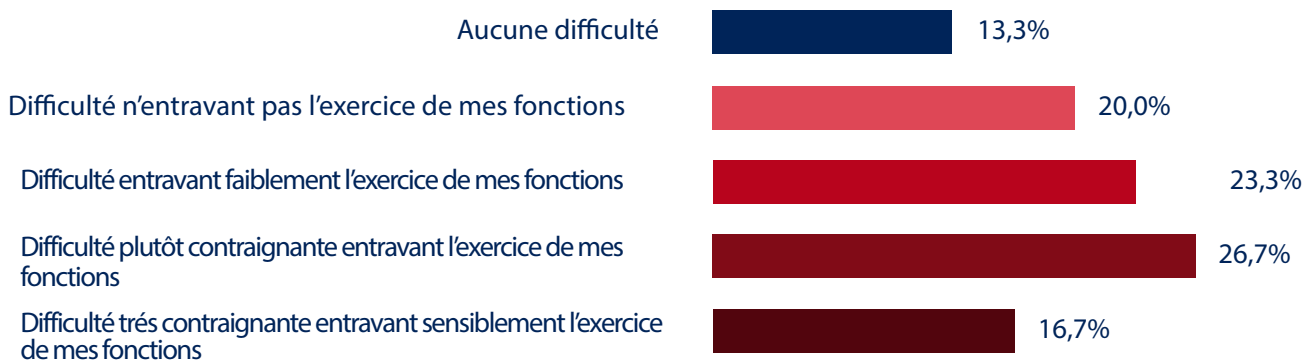


Figure 52 : Difficultés dans l'exercice de mes fonctions avec les citoyens



III.2. Mise en place des commissions spécifiques «Egalité des chances entre les sexes» et «Femmes et famille»

En ce qui concerne les commissions spécifiques « Egalité des chances entre les deux sexes » et la commission « Femmes & Famille », seulement un peu plus de la moitié des mairesses déclarent avoir œuvré pour leurs mises en place au sein de leurs conseils municipaux (56.5% et 57.8% respectivement) (Figure 53 et Figure 54).

Pourtant, la majorité des mairesses ayant participé aux focus groups ont déclaré n'avoir eu aucune difficulté particulière à les mettre en place, ce qui a été confirmé par les résultats de l'enquête par questionnaire. En effet, seulement une mairesse sur huit (12.8%) affirme avoir eu des difficultés pour la mise en place de la commission « Equité & Egalité des chances entre les sexes » au sein de leurs conseils municipaux (Figure 55) et 8.3% dans la commission « Femme & Famille » (Figure 56).

Pour expliquer le fait de ne pas avoir œuvré pour la mise en place de ces commissions au sein de leurs conseils municipaux, les mairesses estiment que le principal problème est l'incompréhension de la mission et des objectifs de ces commissions.

«[...] LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉGALITÉ DES CHANCES NE SAIT PAS CE QU'IL EST SENSÉ EN FAIRE. »

Les mairesses ayant participé aux focus groups affirment que même si les commissions sont créées, il est difficile de les faire fonctionner :

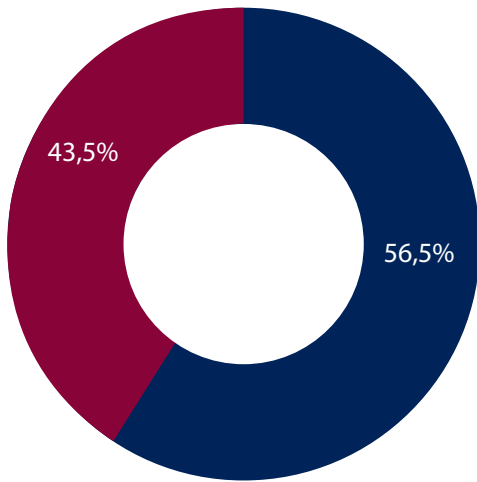
«[...] C'EST UNE COQUILLE VIDE. »

Selon les mairesses, il est facile de remarquer un manque de vision et de compréhension quant à la mission, la vision et les objectifs de cette commission. D'ailleurs, rares sont les mairesses qui ont déclaré avoir organisé quelques activités sous l'égide de la commission d'égalité des chances entre les sexes.

«[...] OK, JE VAIS CONVOQUER DES FEMMES POUR ASSISTER... QU'EST-CE QUE JE VAIS LEUR PROPOSER (EN TERMES DE FORMATIONS) ? »

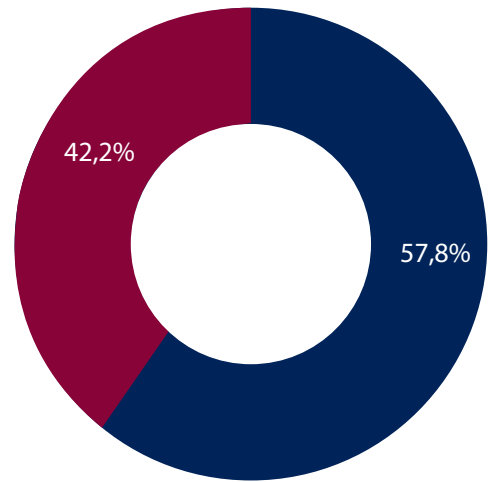
Notons tout de même qu'une mairesse a montré une compréhension stratégique de la commission d'équité et d'égalité des chances entre les sexes, de ses objectifs et de ses missions. Elle a aussi déclaré spontanément que cette commission devrait avoir un caractère transversal.

Figure 53 : Mise en place de la commission «Egalité des chances entre les sexes»



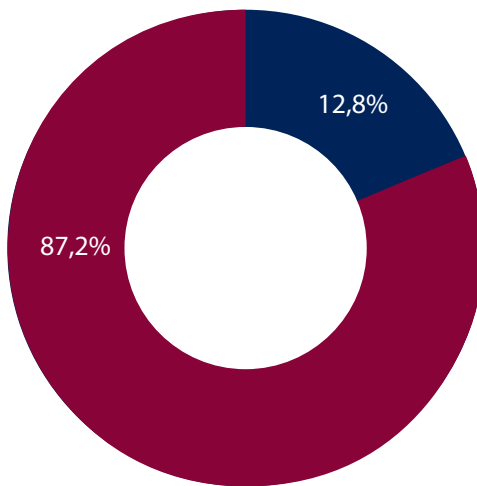
■ J'ai oeuvré pour la mise en place de la commission
 ■ J'ai n'ai pas oeuvré pour la mise en place de la commission

Figure 54 : Mise en place de la commission «Femme & Famille»



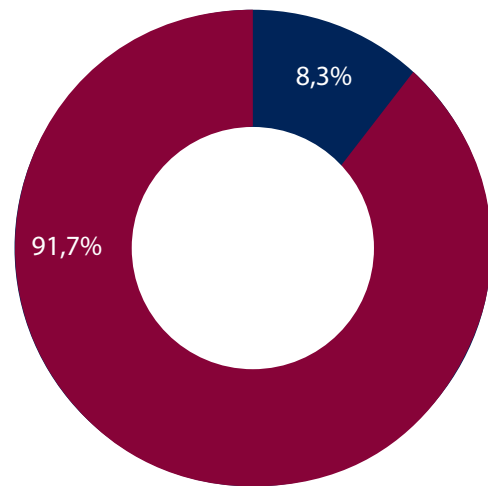
■ J'ai oeuvré pour la mise en place de la commission
 ■ J'ai n'ai pas oeuvré pour la mise en place de la commission

Figure 55 : Difficultés pour la mise en place de la commission «Egalité des chances entre les sexes»



■ J'ai eu des difficultés
 ■ J'ai n'ai pas eu de difficultés

Figure 56 : Difficultés pour la mise en place de la commission «Femme & Famille»



■ J'ai eu des difficultés
 ■ J'ai n'ai pas eu de difficultés

IV. Impact de la nouvelle fonction

IV.1. Formation et développement des compétences

En ce qui concerne l'accès des mairesses à des formations pour développer leurs compétences en relation avec leurs responsabilités dans le cadre de la gouvernance locale, plus de trois quarts (77.3%) des mairesses affirment avoir participé à des formations après avoir été élues à la tête de leurs conseils municipaux (Figure 57). C'est notamment le cas des mairesses des régions du Sud-Est et du Sud-Ouest qui ont toutes participé à des formations après leurs élections. En revanche, un tiers (36.4%) des mairesses du Centre-Est et trois quarts (75%) des mairesses du Centre-Ouest affirment ne pas avoir participé à des formations en relation avec la gouvernance locale après être élues (Figure 58).

Figure 57 : Participation à des formations après avoir été élue mairesse

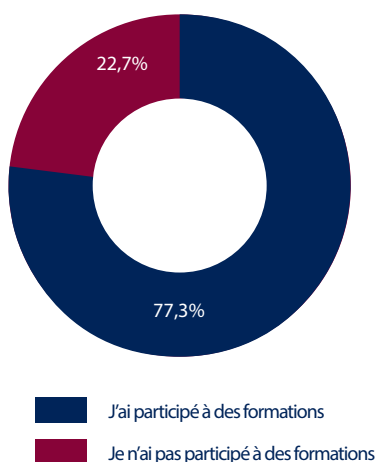
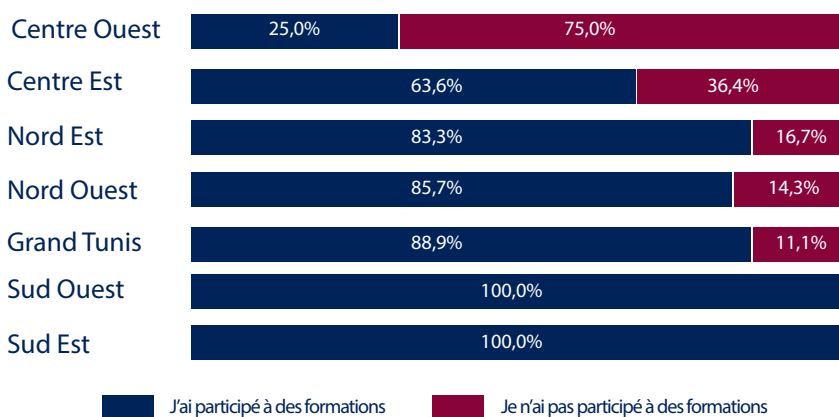


Figure 58 : Participation à des formations après avoir été élue mairesse selon la région



Selon les résultats de l'enquête, les formations suivies sont jugées satisfaisantes. En effet, plus de la moitié (51.4%) des mairesses ayant participé à des formations en matière de gouvernance locale s'estiment plutôt satisfaites, dont 20% en sont tout à fait satisfaites. En revanche, plus d'une mairesse sur dix (11.4%) pense que les formations n'étaient pas assez satisfaisantes et 2.9% pensent qu'elles n'en étaient pas du tout satisfaites (Figure 59). La déclinaison de ces résultats par régions met en évidence une certaine disparité régionale. En effet, alors que les mairesses du Grand-Tunis et du Sud-Ouest affichent des niveaux de satisfaction moyens de plus de 4 sur une échelle de 1 à 5, le niveau de satisfaction moyen des mairesses des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest ne dépasse pas 3 sur une échelle de 1 à 5. La moyenne générale s'établit à 3.5 pour l'ensemble des mairesses ayant participé à des formations après leur élection (Figure 60).

Figure 59 : Perception de la satisfaction des mairesses par rapport aux formations suivies

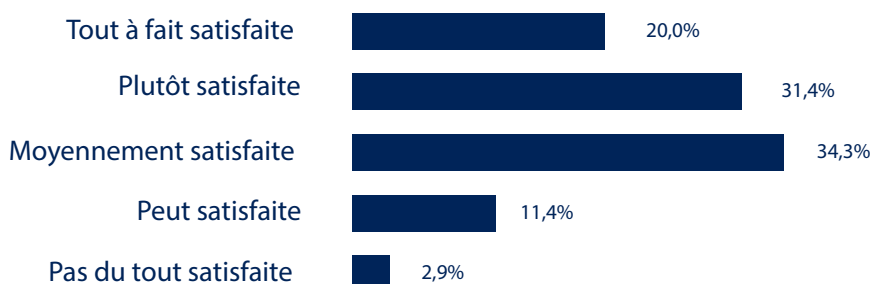
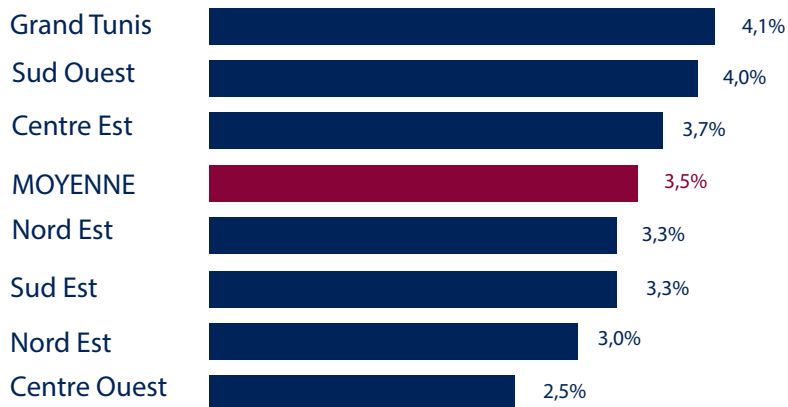


Figure 60 : Niveau moyen de satisfaction par rapport aux formation suivies selon la région



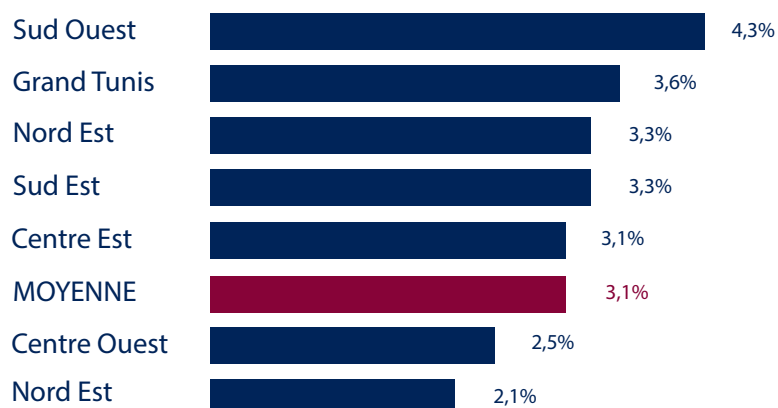
En ce qui concerne l'utilité des formations suivies pour l'exercice de la fonction au sein du conseil municipal, la perception des mairesses semble plutôt positive. En effet, deux mairesses sur cinq (40%) pensent que les formations en matière de gouvernance locale leurs ont été plutôt utiles, voire même tout à fait utiles, tandis que 14.3% pensent que les formations qu'elles ont suivies ne sont pas du tout utiles pour améliorer leurs compétences en matière de gouvernance locale (Figure 61).

Cette perception présente une disparité régionale, puisque les mairesses du Sud-Ouest estiment qu'il s'agit de formations assez utiles pour l'exercice de leurs fonctions, avec une moyenne de 4.3 sur une échelle de 1 à 5, tandis que les mairesses du Nord-Ouest et du Centre-Ouest ont une perception opposée, avec des moyennes de 2.5 et 2.1 respectivement sur une échelle de 1 à 5, soit moins de la moyenne générale qui s'établit à 3.1 (Figure 62).

Figure 61 : Perception de l'utilité des formations suivies



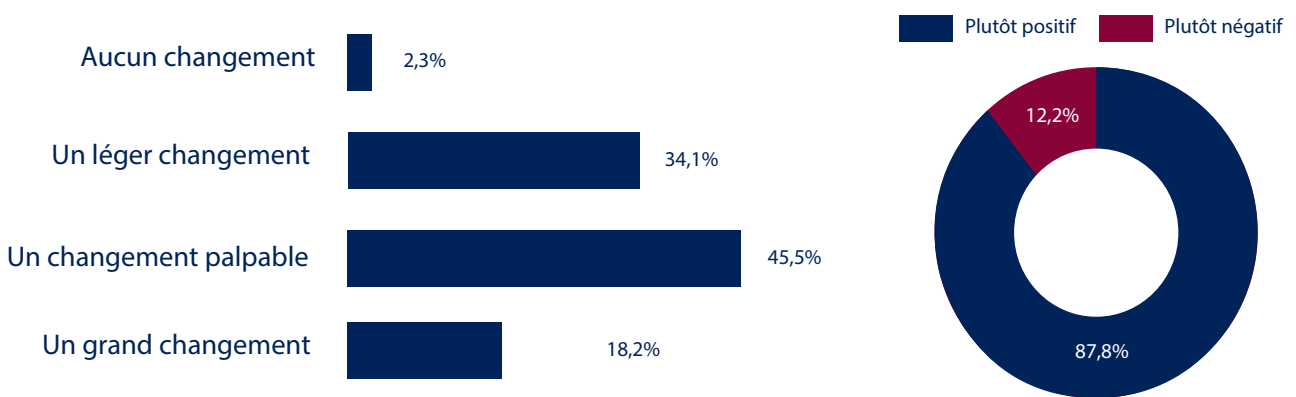
Figure 62 : Perception moyenne de l'utilité des formations suivies selon la région



IV.2. Position dans la société

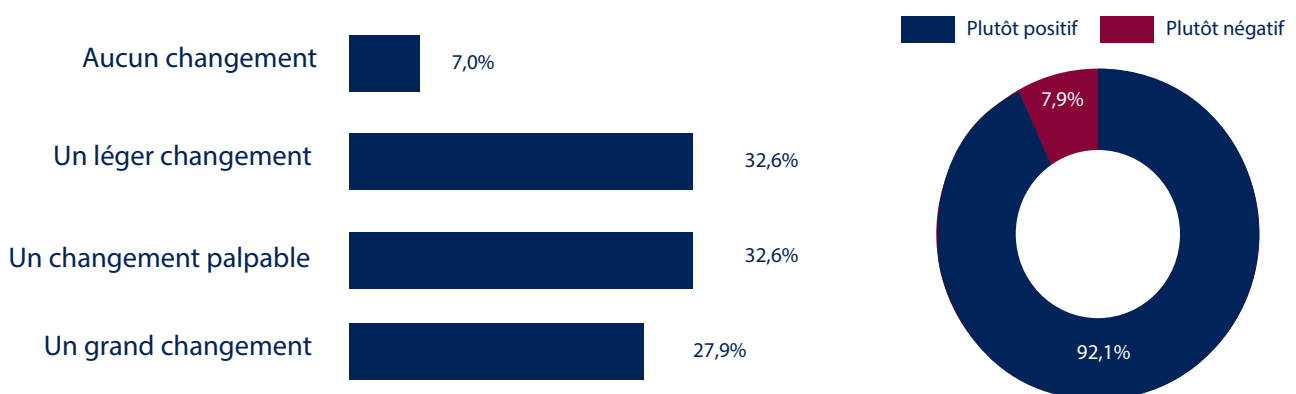
Quant à l'impact de l'élection à la tête d'un conseil municipal sur la perception de la société, la majorité des mairesses conviennent qu'il y a eu un changement de la perception de leurs entourages proches, dans le sens positif, leurs apportant plus d'estime et de respect. En effet, près de la moitié (45.5%) des mairesses affirment avoir constaté un changement palpable dans la perception de leurs entourages proches à leurs égards après être élues et 18.2% pensent qu'il y a eu un grand changement dans leurs perceptions de la part de leurs entourages proches (Figure 63).

Figure 63 : Impact sur la perception de l'entourage proche après élection



En ce qui concerne la perception de l'entourage élargi du nouveau statut des mairesses, plus d'un quart d'entre elles (27.9%) estiment qu'il y a eu un grand changement et près d'un tiers (32.6%) d'entre elles pensent qu'il y a eu un changement palpable dans la perception de leurs entourages élargis à leurs égards après avoir été élues à la tête des conseils municipaux. En revanche, 7% des mairesses sont convaincues qu'il n'y a eu aucun changement de leurs statuts aux yeux de leurs entourages élargis (Figure 64). Notons ici que ces changements sont plutôt positifs pour la grande majorité des mairesses (92.1%).

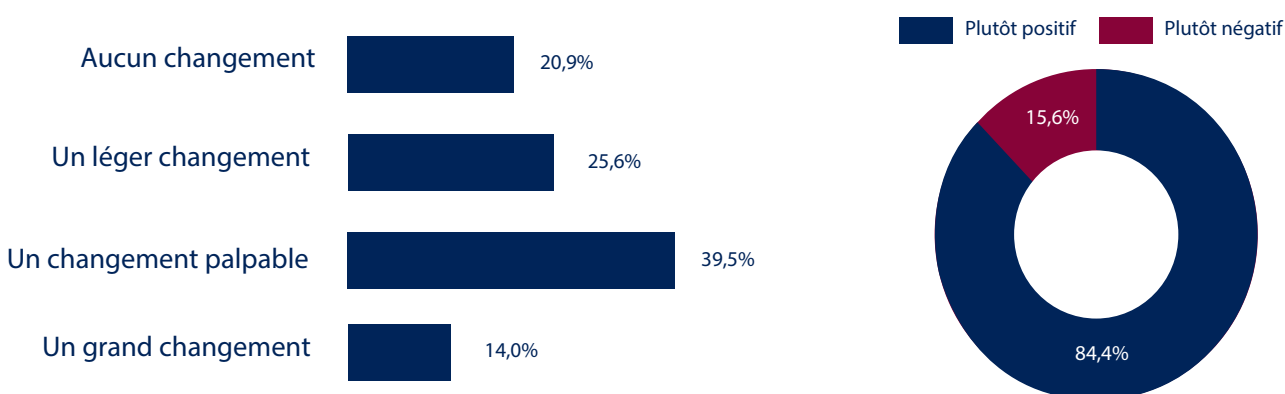
Figure 64 : Impact sur la perception de l'entourage élargi après élection



Par ailleurs, il ressort de l'enquête que plus d'une mairesse sur cinq (20.9%) estime que leur accès à la présidence de leurs conseils municipaux n'a eu aucun changement sur la perception des membres des associations et/ou partis politiques à leurs égards. En revanche, près de 40% d'entre elles affirment avoir touché à des changements significatifs palpables, voire même de grands changements (14%) quant à la perception des membres de leurs associations et/ou partis politiques (Figure 65).

Selon la majorité des mairesses, il s'agit plutôt de changements dans le sens positif du terme, malgré le fait que 15.6% des mairesses ayant constaté un changement de perception aux yeux des membres de leurs familles associatives et/ou politiques, pensent qu'il s'agit plutôt d'un changement plutôt négatif.

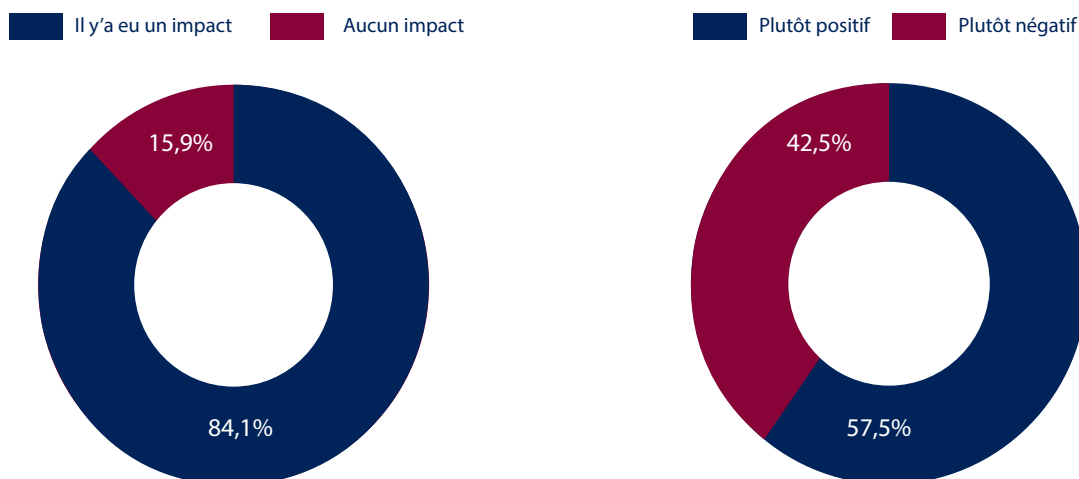
Figure 65 : Impact sur la perception des membres des associations et/ou du parti politique après élection



IV.3. Vie personnelle et vie professionnelle

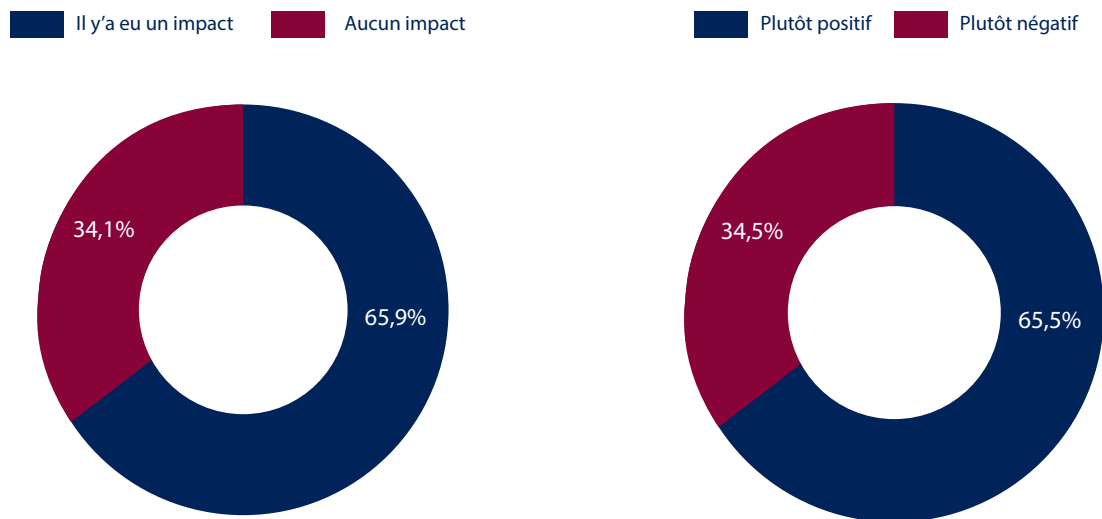
La majorité des mairesses interviewées (84.1%) pensent que leur élection à la tête des conseils municipaux a eu un impact direct sur leurs vies personnelles. Ces mairesses sont partagées en ce qui concerne la nature de l'impact qu'a subi leur vie personnelle. En effet, plus de 57% des mairesses pensent qu'il s'agit d'un impact plutôt positif. À l'inverse, 42.5% considèrent que leurs vies personnelles ont été négativement impactées par leurs élections aux postes de mairesses (Figure 66).

Figure 66 : Impact sur la vie personnelle après élection



En ce qui concerne l'impact sur la vie professionnelle, la Figure 67 montre que plus d'une mairesse sur trois (34.1%) estime que l'accès à la présidence du conseil municipal n'a eu aucun impact, alors que 65.9% pensent le contraire. Ces dernières sont aussi partagées en ce qui concerne la nature de l'impact: deux mairesses sur trois estiment que l'impact est plutôt positif, alors que 34.5% estiment que leurs élections à la tête de leurs conseils municipaux avaient négativement impacté leurs vies professionnelles (Figure 67).

Figure 67 : Impact sur la vie professionnelle après élection



IV.4. Satisfaction par rapport à l'expérience vécue

Concernant leur perception de leurs expériences vécues la première année comme présidentes des conseils municipaux, plus de la moitié (56.5%) des mairesses s'estiment plutôt satisfaites voire même tout-à-fait satisfaites pour 23.9% d'entre elles. Celles qui se considèrent insatisfaites de leur première année au poste de mairesses ne représentent que 4.3% de l'ensemble des interviewées (Figure 68). Force est de constater qu'avec une moyenne variant entre 3.8 et 4.0 sur une échelle de 1 à 5, les mairesses des régions du Sud-Est (4.0), du Sud-Ouest (4.0), du Grand-Tunis (3.9) et du Nord-Est (3.8) sont relativement plus satisfaites de leurs expériences en tant que présidentes de leurs conseils municipaux, tandis que les mairesses du Centre-Est (3.5), du Nord-Ouest (3.4) et du Centre-Ouest (3.3) qui estiment que leurs premières années en tant que mairesses étaient moyennement satisfaisantes.

Figure 68 : Satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant que mairesse

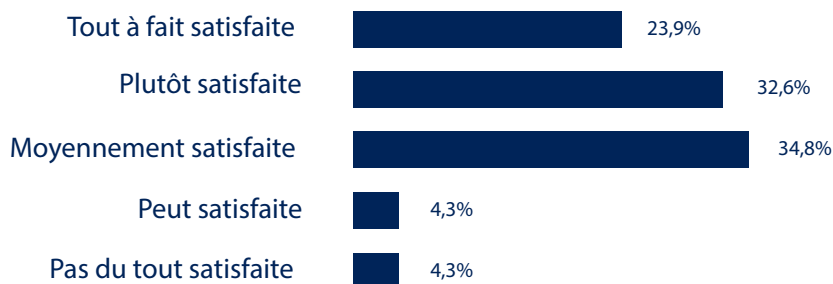


Figure 69 : Niveau moyen de satisfaction par rapport à l'expérience vécue en tant que mairesse selon la région



V. Perspectives et recommandations

V.1. Création d'un réseau de femmes élues municipales

Cette étude a été l'occasion pour mesurer l'intérêt que porteraient les mairesses à la création d'un réseau regroupant les femmes élues municipales. Aussi bien dans le cadre des focus groups que d'après les résultats de l'enquête par questionnaire, deux positions s'étaient nettement manifestées en réaction à la proposition d'un réseau des femmes élues municipales, avec une tendance majoritairement pour la création de ce réseau. En effet, il ressort que plus de 82% des mairesses sont favorables à l'idée de mettre en place un réseau dédié aux femmes élues.

Le premier avis, majoritaire, est positif et considère que l'initiative est louable et que cet espace, une fois créé, permettra l'échange d'expériences et la discussion des problèmes propres aux femmes élues. Aussi, elles pensent qu'un réseau consacré exclusivement aux femmes permettra d'évoquer des problèmes sexospécifiques, tels que la gestion du stress, la conciliation entre obligations familiales et responsabilités au sein du conseil ou encore tout simplement se confier entre « femmes » sur les difficultés rencontrées relatives à la question du genre.

Un deuxième avis, amorcé par une mairesse du Grand Tunis, et rallié ensuite par nombre de consœurs, considère que la création d'un espace réservé aux femmes ira dans le sens de la consécration de la discrimination basée sur le genre. Cet avis considère qu'il faut promouvoir la mixité et éliminer les clivages femmes/hommes. Ce groupe de mairesses justifie sa position par le fait que les problèmes de l' élu local sont indépendants de son sexe.

V.2. Mises à jour légales

Durant les focus groups, les recommandations des mairesses étaient principalement d'ordre légal. En effet, plusieurs points ont été soulevés ayant pour objectif de faciliter le rôle du maire et de rendre le travail au sein du conseil moins contraignant, notamment la résolution du problème de la facilité de procéder à la

motion de censure à l'égard du maire.

D'ailleurs, la première recommandation proposée par les mairesses interviewées était de loin l'amendement du code des collectivités locales en ce qui concerne les conditions de la motion de censure à l'encontre de président du conseil municipal, ainsi que les conditions de la dissolution du conseil.

« Protection du président du conseil » une expression qui a été répétée incessamment par toutes les mairesses afin de garantir la pérennité du conseil et procurer plus de pouvoir au président de la municipalité dans l'exercice de ses fonctions.

La deuxième recommandation en termes d'amendement des lois en vigueur, était la réinstauration de la police municipale, la munir de pouvoir exécutif et la placer directement sous la tutelle des municipalités. Enfin, la troisième proposition dans ce sens était l'amendement du mode de scrutin afin de garantir plus d'homogénéité au conseil. Les solutions proposées sont notamment de garantir la présidence du conseil municipal à la liste majoritaire, la révision du mode de scrutin ou encore le vote sur les personnes au lieu des listes.

Par ailleurs, les mairesses ont beaucoup insisté sur l'importance des formations pour le développement de leurs compétences en matière de gouvernance locale. Dans ce sens, les mairesses ont recommandé que les formations proposées par le CFAD (Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation) soient plus spécifiques et qu'elles soient sous la forme de workshops, où les aspects pratiques et techniques priment sur l'aspect purement théorique et généraliste.

Certaines mairesses ont même dressé une liste des formations qu'elles jugent pertinentes pour le développement de leurs compétences et l'amélioration de leur capacité à remplir leurs fonctions de mairesses :

- La mission, vision et objectifs de la commission « Egalité des chances entre les sexes »;
- Planification stratégique des projets à l'échelle de la commune (avec cas pratiques);
- Les indicateurs clés de performance et les outils de leurs mesures;
- Les procédures de passation des marchés publics.

VI. Conclusion

A travers cette étude auprès des mairesses en Tunisie, nous avons essayé d'identifier les différents profils des mairesses ainsi que leurs rapports à la vie publique, associative et/ou politique pour comprendre dans quelles mesures les expériences au sein des associations ou des partis politiques pourraient ou non à augmenter les chances des femmes pour participer à la vie publique locale et songer à être élues membres ou présidentes des conseils municipaux de la leurs localités.

Il ressort de l'étude que les mairesses présentent des profils d'élues locales intéressants, alliant jeunesse, niveau d'instruction élevé et emploi élevé, qui pourraient être parmi les facteurs importants qui leurs ont permis d'accéder aux postes de mairesses.

En outre, l'étude a permis de conclure que, malgré le fait que l'accès au poste de mairesse ne soit pas exclusivement réservé aux femmes disposant d'une expérience antérieure dans la vie publique, être active dans la vie politique et/ou associative demeure un atout important pour songer au poste de mairesse. Ce constat a été confirmé par les mairesses qui considèrent que le travail associatif peut booster les candidatures des femmes, mais ne peut pas être considéré comme indispensable pour se porter candidate aux élections municipales, voire même à la présidence du conseil. De même, l'enquête permet de conclure que l'accès à un poste de prise de décision au sein des partis politiques, voire même le simple fait d'en être membre, n'est pas primordial pour accéder au poste de mairesse.

En général, cette étude met en évidence l'importance des vecteurs associatifs et politiques dans la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie économique et publique, ainsi que dans l'accès aux postes de décision et la lutte contre les violences basées sur le genre.

En ce qui concerne la capacité des mairesses à assurer pleinement leurs fonctions, l'étude a démontré que les mairesses disposent de compétences moyennes relatives aux règles et lois régissant la gestion administrative et financière des collectivités locales, avec une certaine disparité entre les régions. Ceci explique bien le fait que les formations et le développement des compétences en matière de gouvernance locale ont été parmi les recommandations formulées par les mairesses ayant participé à l'étude.

En ce qui concerne le retour sur expérience des mairesses après une première années au poste, l'étude a permis de mettre en évidence le fait que les mairesses rencontrent plusieurs difficultés, qu'elles ramènent souvent à une certaine forme de réticences, basées essentiellement sur des idées reçues et les réflexes d'une culture plutôt masculine. Elles insistent en revanche sur le fait que même s'il arrive parfois que le leadership féminin soit contesté, cela ne porte aucun préjudice à l'accomplissement des responsabilités de ces femmes dans le conseil et généralement à leur effort pour offrir un meilleur service public de proximité.

Quant à la mise en place des commissions spécifiques « Egalité des chances entre les sexes » et « Femme et Famille », l'étude a mis en évidence le fait que la moitié des mairesses n'ont pas œuvré pour la mise en place de ces commissions. Dans ce cadre, les mairesses évoquent les problèmes d'incompréhension de la vision et des missions de ces commissions par la majorité des élus locaux, ce qui freine leurs créations.

En termes d'impact, il ressort que la majorité des mairesses ont eu accès à des formations en matière de gouvernance locale après avoir été élues. Conscientes de l'utilité de ces formations, les mairesses insistent pour avoir accès à plus de formation, dans des formats orientés plutôt vers les aspects pratiques et les

études de cas. L'étude a aussi permis de comprendre à quel point le fait d'être élue mairesses pourraient impacter, plutôt positivement, leurs vies personnelles et professionnelles, ainsi que leur statut social.

Pour conclure, il est important de noter que toutes les mairesses étaient unanimes sur le fait que l'expérience de leadership local est une expérience constructive et passionnante, malgré les difficultés qu'elles pourraient rencontrer.

Pour elles, le fait d'être à la tête du conseil municipal d'une commune est un défi qu'elles ont choisi de relever afin de changer la réalité de leurs communautés respectives. Selon leurs témoignages, il n'existerait pas de difficultés sexo-spécifiques insurmontables dans l'exercice de leurs fonctions au sein de leurs communes. Toutefois, elles avouent qu'il y a un stress à gérer et une charge supplémentaire à soulever au détriment de leurs familles, ce qui représente l'enjeu majeur pour les mairesses qui sont dans l'obligation de trouver un équilibre entre responsabilités familiales et engagement dans les affaires locales.

« ÊTRE MAIRESSE [...] UNE BELLE EXPÉRIENCE MALGRÉ LES DIFFICULTÉS. »

Devant l'avancée spectaculaire des femmes dans l'action municipale, cette étude a voulu en savoir plus sur leurs parcours, leurs profils, les filières qui leur ont permis d'accéder au poste de mairesse, leurs aptitudes à s'acquitter de leurs fonctions, les réactions de leur entourage, au sein de la commune et de la famille, les appuis et les embûches qu'elles ont rencontrés et leurs besoins en matière de développement de leurs compétences et de renforcement de leur leadership.

Menée auprès de 45 mairesses sur les 69 en fonction, l'étude a été l'occasion d'étudier le retour sur expérience des mairesses après une première année passée dans l'exercice de leurs fonctions. Il a été mis en évidence la multitude des défis et des difficultés rencontrés par les mairesses, aussi bien dans l'exercice de leurs prérogatives au sein du conseil, qu'au niveau de la gestion de la relation avec les citoyens. Bien que ces difficultés ne soient pas toutes liées à leur condition de femmes, le fait d'être femme est fréquemment source de méfiance, désapprobation et agressivité de la part des hommes.

Pour conclure, il est important de noter que toutes les mairesses étaient unanimes pour affirmer que l'expérience de leadership local reste une expérience constructive et passionnante malgré les obstacles.



**Programme pour un leadership municipal inclusif
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3^{ème} étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie

Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org